



Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-neuvième session, Genève, 2001

Dix-neuvième séance

Mercredi 20 juin 2001, 10 h 15

Présidence de M^{me} A. Sto. Tomas et de M. Parrot

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET SANTÉ DANS L'AGRICULTURE: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET ADOPTION

Original anglais: La PRÉSIDENTE — Je déclare ouverte cette dix-neuvième séance de la Conférence internationale du Travail. Le premier point à l'ordre du jour est l'examen du rapport de la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture, qui figure au *Compte rendu provisoire* n° 15.

Je donne la parole à M. Abu Bakar, rapporteur de la commission, qui va nous présenter le rapport.

Original anglais: M. ABU BAKAR (*délégué gouvernemental, Malaisie; rapporteur de la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture*) — C'est toujours un privilège que de prendre la parole devant la Conférence internationale du Travail et c'est un honneur tout particulier en ma qualité de rapporteur de la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture, de prendre la parole pour la deuxième fois en tant que rapporteur.

Je suis donc particulièrement heureux de vous faire rapport aujourd'hui sur le succès de notre commission, qui a réussi à établir le texte d'une recommandation sur la sécurité et la santé dans l'agriculture.

Avant de vous dire comment nous y sommes parvenus, j'aimerais joindre ma voix à toutes celles qui ont déjà félicité la Présidente de son élection pour la 89^e session de la Conférence internationale du Travail.

Un grand nombre des membres gouvernementaux de la commission cette année ont témoigné du rôle essentiel que joue l'agriculture dans l'économie de leur pays. L'OIT estime que près de la moitié de la main-d'œuvre active dans le monde travaille dans le secteur de l'agriculture. Nous avons entendu des pays s'exprimer au sein de la commission et, pour certains d'entre eux, la proportion des travailleurs engagés dans l'agriculture représente 80 pour cent. Mais il y a aussi un très grand nombre d'accidents du travail. Les chiffres de 1997 indiquent que, sur 335 000 accidents du travail dans le monde, 170 000 ont frappé des travailleurs agricoles. Les accidents et les maladies causés par le travail et entraînant la mort sont au nombre de 1,2 million, et près de la moitié de ces cas frappent l'agriculture. Les cas d'accidents et de maladies non mortels sont beaucoup plus nombreux encore, ainsi que ceux de la dégradation de l'environnement et les problèmes sociaux provoqués par le non-respect des principes fondamentaux de l'OIT dans ce secteur.

C'est donc avec un sens très fort de sa mission que notre commission s'est retrouvée voici deux semaines pour la deuxième lecture du projet de convention et

du projet de recommandation concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture. Nous avons étudié les documents qui avaient subi près de 3 douzaines de modifications de fond depuis la première lecture, à la suite des réponses aux questionnaires sur les projets d'instruments reçus dans l'intervalle.

En outre, notre commission a ajouté un nouvel article au projet de convention, concernant les périodes de repos, le travail de nuit dans l'agriculture et les horaires de travail, dont nous avons décidé qu'ils devaient être conformes à la législation nationale du travail ou aux accords collectifs. C'est là un pas très important parce qu'on n'a pas toujours reconnu les arrangements du temps de travail ont une influence importante sur la sécurité et la santé des travailleurs. La commission a constamment veillé à produire une convention ratifiable et la plupart des dispositions du projet d'instrument, y compris celles qui portent sur les horaires de travail, sont d'ores et déjà conformes à la législation de mon pays, la Malaisie.

La commission n'a pas seulement produit des normes pour tous les travailleurs agricoles, d'ailleurs aussi élevées que celles d'autres secteurs qui bénéficient déjà de conventions et de recommandations de l'OIT, elle a également été saisie de la tâche qui consistait à débattre de la possibilité d'étudier l'impact des dispositions commerciales pour la sécurité et la santé dans l'agriculture; cependant, elle a estimé qu'elle n'était pas mandatée pour proposer un texte sur ce thème. Mais plusieurs membres de la commission ont jugé que le sujet méritait de figurer à l'ordre du jour de l'OIT à l'avenir.

Nous avons tenu 19 séances, trois de plus que pour la première lecture l'année dernière, nous avons examiné 226 amendements contre 198 l'année dernière, et nous devons sans doute cette productivité aux excellents rapports de travail que nous avons eus dans notre groupe. L'an dernier, lorsque j'avais présenté le rapport de notre commission, j'avais relevé le degré élevé de consensus, démontré par le fait que nous n'avions voté que quatre fois pendant nos travaux. Que dire de cette année, sinon que nous avons produit un projet de convention et de recommandation et que nous n'avons voté qu'une fois.

L'expression «dans la mesure où cela est vraisemblablement praticable», qui a été réintroduite par les membres employeurs, et considérée favorablement par un certain nombre de gouvernements, était un obstacle potentiel à l'heureuse conclusion de nos travaux. Mais, grâce à un esprit de collaboration, on est parvenu à trouver un terme accepté par tout le monde, à savoir, «dans la mesure où cela est compatible avec la législation nationale». Ce terme a été accepté comme étant équivalent.

Pour leur part, les membres travailleurs ont insisté pour qu'il y ait des représentants régionaux en matière de sécurité et de santé des travailleurs, mais ils ont aussi accepté finalement que cette question soit laissée, pour l'instant, au soin des législations nationales. Cette capacité de favoriser le consensus pratique sans avoir recours au compromis est partagée par M. Schlettwein, M. Makeka, M. Trotman, c'est-à-dire le président de la commission et les vice-présidents employeur et travailleur, respectivement.

Je tiens aussi à remercier le Conseiller juridique de la Conférence et son adjointe qui ont été très précieux pendant les travaux de la commission et pendant les travaux du comité de rédaction pour intégrer les nombreux amendements et les changements de rédaction qui ont été adoptés pendant ces deux semaines de délibération.

Enfin, je ne voudrais pas oublier M. Takala, Représentant du Secrétaire général et son équipe d'experts, les secrétaires des commissions, les greffiers, dactylographes et tous les autres membres du personnel qui ont contribué à la conclusion favorable des travaux de notre commission.

Le rapport et le projet d'instrument qui figurent au *Compte rendu provisoire* n° 15, première partie et deuxième partie, vous sont désormais soumis pour adoption et je recommande à la Conférence d'adopter ces rapports.

Original anglais: M. MAKEKA (délégué des employeurs, Lesotho; vice-président employeur de la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture) — Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole devant cette assemblée cette année, qu'il me soit permis de présenter les félicitations de ma délégation à la Présidente ainsi qu'à son bureau pour son élection à l'unanimité en vue de gérer les débats de cette session de la Conférence et de les mener à son terme.

Je prends la parole aujourd'hui pour défendre le rapport de la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture, qui vient d'être présenté par notre rapporteur. Il y a lieu de rappeler que le Conseil d'administration a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la Conférence, afin que celle-ci étudie s'il convient d'adopter des instruments internationaux sur le sujet, sous la forme d'une convention et/ou d'une recommandation. La Conférence a confié l'examen de cette question à une commission dont les travaux ont duré deux ans, et ont débouché sur le présent rapport et sur deux instruments, un projet de convention et un projet de recommandation, qui sont soumis à cette assemblée.

Le groupe des employeurs à la commission avait d'emblée indiqué clairement qu'il était opposé à une conclusion qui entraînerait l'adoption d'une convention et d'une recommandation sur cette question. Notre groupe était en effet hostile à des instruments sectoriels. Nous considérons que, compte tenu des pratiques largement suivies dans les Etats Membres, le moment n'était pas encore venu d'envisager l'adoption d'instruments internationaux sous la forme d'une convention et d'une recommandation. Toutefois, nous n'avons jamais minimisé ou mis en doute l'importance de la santé et de la sécurité des travailleurs dans l'agriculture. Après tout, nous sommes les premiers à défendre et à préserver les normes de santé pour les travailleurs, parce que nous avons besoin de travailleurs en bonne santé afin qu'ils puissent contri-

buer à la productivité et à la rentabilité de nos exploitations agricoles. Nous aurions préféré que la question soit traitée dans le cadre d'une discussion générale ou, tout au plus, par le biais d'un protocole, de codes de pratique ou de directives pour les employeurs et les travailleurs ainsi que leurs organisations.

Nous demeurons opposés à l'adoption à l'OIT d'instruments spécifiques à un secteur et nous nous félicitons de constater que le Conseil d'administration du BIT a traité la question de manière approfondie. Nous sommes inquiets devant la tendance persistante chez certains de nos collaborateurs à considérer le mandat de la Conférence internationale du Travail comme se réduisant à la collecte de données en vue de la fabrication d'un instrument l'un après l'autre, sans se demander ce qu'ils deviendront ensuite. Cette attitude semble être partagée par un grand nombre de gouvernements qui soutiennent et favorisent n'importe quel instrument conclu lors de la Conférence, en sachant parfaitement qu'ils ne les ratifieront pas et qu'ils ne les transposeront pas dans leur législation nationale. Grâce au groupe des employeurs, les nombreux instruments qui moisissaient au fond de nos tiroirs sont en cours de révision afin d'être actualisés ou abandonnés s'ils sont jugés périmés.

Le monde et cette Organisation ont bien changé depuis l'époque où les employeurs étaient traités comme des étrangers, voire des ennemis qu'il fallait écraser sous le plus grand nombre possible d'obligations. Aujourd'hui, les employeurs doivent être considérés comme ce qu'ils sont véritablement, c'est-à-dire des créateurs d'emplois et le meilleur instrument du développement économique et social. Je ne nierai pas que les employeurs, par le passé, ont sans doute contribué à créer cette hostilité et cette approche conflictuelle qui ont caractérisé les relations entre employeurs et travailleurs, au niveau national et dans cette Organisation. Mais aujourd'hui, les employeurs, tout en cherchant à obtenir des bénéfices, ont reconnu leurs responsabilités sociales envers leurs travailleurs, l'environnement et les communautés dans lesquelles ils vivent. La défense des principes et droits fondamentaux au travail ainsi que le Pacte mondial, pour ne citer que quelques exemples qui sont le vivant témoignage de cet engagement.

Malheureusement, certains de nos collaborateurs, même dans cette Organisation, traînent avec eux de vieilles habitudes vu qu'ils persistent à croire que les instruments internationaux, sous la forme de conventions et de recommandations, sont une panacée pour les problèmes qui ne trouvent pas de solution satisfaisante à leurs yeux au niveau national et que ces instruments doivent être adoptés à la majorité des voix et non par consensus, même si les employeurs y sont hostiles. La convention et la recommandation sur la protection de la maternité qui viennent d'être adoptées en sont un exemple flagrant. Nous ne sommes absolument pas étonnés de constater que jusqu'à présent cette convention n'a recueilli que deux ratifications.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes penchés sur la question de la tâche qui a été confiée à la commission. Nous avons dit très clairement, face à la volonté du groupe des travailleurs et des gouvernements d'adopter une convention et une recommandation sur la question de la santé et de la sécurité dans l'agriculture, et ce par le biais d'un vote, que nous accepterions une convention et une recommandation à condition qu'elles prennent en considération nos

droits et nos intérêts d'employeurs et qu'elles soient flexibles, et non excessivement contraignantes, afin d'obtenir le plus grand nombre de ratifications possible. Nous savions qu'au bout du compte nous ne pourrions obtenir tout ce que nous voulions. L'esprit que nous avons adopté est donc celui du donnant, donnant, et non celui, comme l'a fait remarquer notre président, qui consiste à vouloir tout obtenir sans contrepartie. Nous nous réjouissons que cet esprit ait prévalu dans tous les groupes, ce qui nous a largement permis d'élaborer les textes que nous vous présentons aujourd'hui par voie de consensus.

Les délibérations de l'an 2000 avaient été difficiles, si pénibles que j'étais très sceptique quant aux perspectives de compromis. D'ailleurs je voudrais indiquer que les consultations officielles qui se sont tenues entre les sessions, en mars 2001, sous l'égide du Directeur général lui-même, ont constitué un tournant; elles ont en effet ouvert de nouvelles perspectives, ce qui a permis de renforcer la confiance entre nous. Je voudrais remercier et le bureau et le Directeur général d'avoir rendu possibles ces consultations officielles possibles.

Cette année, la bonne volonté était présente dans tous les rangs. Même si nous avons perdu au sujet de la clause «dans la mesure où cela est raisonnablement réalisable», mentionnée par le rapporteur, surtout dans le cadre de l'article 4 de la convention, nos préoccupations et nos intérêts ont été pris en considération dans l'ensemble. Nous sommes très reconnaissants au vice-président travailleur, Leroy Trotman, et à son groupe, pour avoir fait preuve de compréhension à notre égard même lorsque nous faisons des erreurs. Nombre d'autres questions, à notre sens, auraient pu être incluses dans les instruments ou en être exclues. Par exemple, nous ne voulions pas nous ne voulions pas inclure les agriculteurs indépendants. Mais, comme on le dit ici, nous pouvons accepter le texte retenu.

Je n'hésite donc pas à vous recommander le rapport et les deux instruments en vue de leur adoption par la Conférence. Nous espérons que ces deux instruments seront adoptés avec le soutien des employeurs. Cela ne veut pas dire que certains délégués des employeurs n'ont pas de réserves ou de réticences sur tel ou tel point des textes. Certains d'entre eux s'abstiendront peut-être pour une raison ou pour une autre, notamment pour celles que j'ai déjà mentionnées.

Je voudrais conclure en remerciant et en félicitant notre président, qui a merveilleusement su créer un consensus au sein du groupe. Je voudrais également remercier le vice-président travailleur, et son groupe, ainsi que les nombreux délégués et représentants des gouvernements et leur porte-parole. Je voudrais remercier encore le rapporteur et le comité de rédaction. Enfin, *last but not least*, je voudrais remercier le bureau et le secrétariat. Mes dernières paroles de remerciement s'adressent au groupe des employeurs lui-même: sans son soutien, ses avis, sa coopération et sa compréhension, nous n'aurions jamais été en mesure d'atteindre le point où nous nous trouvons aujourd'hui.

Original anglais: M. TROTMAN (délégué des travailleurs, Barbade; vice-président travailleur de la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture) — En recommandant le rapport sur les instruments concernés, je souhaite faire savoir que le groupe des travailleurs m'a demandé d'adresser ses pluri-

vifs remerciements aux personnes qui ont participé à la préparation et à la discussion du rapport de même qu'aux conclusions auxquelles nous sommes parvenus sur les points que nous traitons dans le cadre de la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture.

Nous sommes particulièrement reconnaissants au personnel du département SAFEWORK et du département juridique (JUR) qui a travaillé de longues heures durant cette Conférence, mais également durant de très nombreux mois pour nous permettre de débattre de manière utile et valable au sein de ce groupe.

Le groupe des employeurs s'est montré très positif et très engagé, et il a surtout été en mesure de s'élever au-dessus du débat original et de ses intérêts directs. Je ne crois pas qu'il y aura des abstentions ou des désaccords du côté des employeurs.

Nous aimerions également remercier les gouvernements qui ont participé de manière très active aux débats. Je pense notamment aux représentants gouvernementaux qui ont permis aux débats de passer outre les différents obstacles.

Nous aimerions également exprimer notre gratitude au membre gouvernemental de la Namibie, M. Schlettwein, qui a présidé la commission avec patience et humour, et toujours avec un objectif très clair.

Les différents membres du groupe des travailleurs sont venus l'année dernière ici et cette année encore pour obtenir de meilleures conditions de travail, mais, au-delà de nos rêves et de nos souhaits, c'est l'histoire qui dira si notre action au sein de la commission, notre rapport et le résultat final du vote auront été dans la bonne direction. Les employeurs et la plupart des gouvernements ont fait des concessions afin de donner jour à une convention qui soit souple et ratifiable. Deux considérations importantes sont de nature à influencer et renforcer notre sens de l'engagement. L'une concerne l'OIT elle-même, et l'autre la société civile.

Prenons la seconde d'abord: Genève, Seattle, Davos, Washington. Ce sont des lieux où se sont réunies des organisations influentes dans le monde et leurs membres ont participé à ces réunions des jeunes, des moins jeunes, des pauvres et des moins pauvres, des personnes animées par un esprit constructif et d'autres moins, tous étant motivés par le même désir de rejeter les règles actuelles. Certains d'entre eux sont nos enfants, les nôtres et les vôtres. Certains sont riches et peuvent largement se permettre de payer les frais de transport exorbitants d'une ville à l'autre. Ils sont tous portés par une exigence de changement dans les conditions d'embauche. L'exigence de voir les artisans identifiés de ces mutations, de pouvoir discuter avec eux les règles et les méthodes devant présider à l'instauration du nouvel ordre mondial où la transparence soit le maître mot et l'insertion sociale l'objectif qui doit nous guider. Cette vision des manifestants et des manifestations qui ont eu lieu dans le monde entier devrait nous être aussi instructive que notre tentative d'avoir une image très claire de nous-mêmes et de la place qui est la nôtre dans ce paysage actuel de l'interaction humaine. Ces manifestants ont montré leur impatience vis-à-vis du fonctionnement des organisations internationales et, que nous souhaitions les suivre ou non sur ce terrain, il faut bien admettre, dans le cas de Seattle, qu'ils ont réussi à contraindre l'«establishment» à reconsidérer sa position

sur des questions touchant aux valeurs humaines et à la justice sociale.

Heureusement, ils perçoivent l'OIT avec moins d'hostilité qu'ils ne perçoivent d'autres organisations internationales. L'image de l'OIT s'est améliorée récemment, et les campagnes en faveur de la paix et de la liberté ont beaucoup fait pour restaurer la foi de plusieurs pays en développement dans l'Organisation. Il nous faut donc aujourd'hui reconnaître que, si nous ne faisons pas le nécessaire pour répondre à cette demande de transparence et d'intégration, l'attention dont font l'objet aujourd'hui d'autres organisations pourrait également se tourner contre l'OIT avec la même colère. Le rapport dont nous sommes saisis reflète un niveau remarquable de bonne volonté. Le groupe des travailleurs souhaite faire remarquer que cet instrument représente un défi. Il s'agit de voir à temps si les membres qui participent aux activités de l'Organisation sauront traduire notre foi et démontrer notre engagement pour une vie meilleure pour tous. Dans le peu de temps qui me reste, j'aimerais attirer l'attention sur le point de vue du secrétariat, à savoir que cela pourrait être la dernière des normes sectorielles. Le paragraphe 9 du rapport rend dûment compte des discussions en cours au niveau du Conseil d'administration. Mais ce serait une source de malaise pour cette Organisation s'il n'était pas confirmé que, en fin d'analyse, les questions normatives reflètent l'importance que le Conseil d'administration attache à ces problèmes lorsqu'ils sont exposés. Le groupe des travailleurs se réjouit d'obtenir le soutien et les fonds nécessaires pour assurer un travail décent dans l'agriculture et espère recevoir rapidement des informations attestant que la vaste corporation de travailleurs agricoles, qui fut négligée dans le passé, jouit désormais d'une protection équivalente à celle des autres travailleurs.

Le groupe des travailleurs se déclare satisfait du rapport, de la convention et de la recommandation.

Original anglais: M. SCHLETTWEIN (délégué gouvernemental, Namibie; président de la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture) — J'aimerais dire tout d'abord que ce fut un grand honneur pour mon pays, la Namibie, et pour moi-même, d'avoir pu participer de si près au travail d'élaboration d'une recommandation et d'une convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture. Je suis plein de reconnaissance pour ce privilège qui nous a été donné.

L'élaboration de l'instrument dont nous sommes saisis a débuté voici quatre ans. Ce travail s'est donc étalé sur quatre années et non sur les deux dernières semaines seulement. Je voulais le signaler, et dire que notre travail, ces deux dernières semaines, a surtout consisté à mettre les derniers points sur les «i». L'essentiel du travail a donc été accompli précédemment.

Lorsque nous avons entamé nos discussions sur les projets de convention et de recommandation, le mot d'ordre était «flexibilité»: il fallait que l'instrument soit souple, qu'il soit facile à ratifier et facile à mettre en œuvre. Et, si l'on en juge par ces critères qualitatifs, par ces indices à l'aune desquels on peut déterminer si l'on est, oui ou non, en présence d'un instrument approprié, je suis convaincu que la réponse est «oui». Certains termes utilisés tels que «le cas échéant», «si nécessaire», «si cela est compatible avec la législation et la pratique nationales», etc., montrent bien que toutes les parties, les travailleurs comme les em-

ployeurs, étaient désireuses d'intégrer la souplesse nécessaire dans ces textes et, de cette manière, de faciliter leur ratification.

Cependant, qu'il me soit permis de dire que la ratification, et même l'adoption de ces textes, n'est qu'un premier pas sur une voie qui sera longue. J'espère que c'est après son adoption et sa ratification que la convention commencera véritablement à faire son œuvre, c'est-à-dire à être appliquée sur le terrain. Les caractéristiques du secteur de l'agriculture nous donnent la chance de pouvoir travailler sur le terrain au sens propre. Le représentant des travailleurs, tout comme le représentant des employeurs, ont demandé, avec pertinence si un instrument applicable à un secteur déterminé était bien utile ou non. Je suis convaincu que, si nous souhaitons travailler sur le terrain, si nous souhaitons atteindre les travailleurs là où il le faut, alors, de toute évidence, l'avenir des instruments sectoriels n'est pas aussi sombre que certains voudraient le croire. C'est pourquoi je suis entièrement d'accord avec la suggestion amicale selon laquelle la question n'est pas de savoir si oui ou non une approche sectorielle est pertinente, mais de combiner au mieux les conventions sectorielles et les conventions à caractère général.

J'ai dit quelques mots sur la nature qualitative de cette convention. En ce qui concerne les résultats quantitatifs que nous avons obtenus au cours des deux dernières semaines, j'ai entendu dire que nous avons produit le rapport le plus volumineux de tous les temps, avec 829 paragraphes. On m'a dit également que si l'on comparait notre rapport avec celui concernant la convention sur la protection de la santé et de la maternité, ce rapport semblerait être une note de bas de page tout au plus par rapport au nôtre. Certains disent que des rapports volumineux effraient, mais comme j'ai participé personnellement à la préparation de celui-ci, je puis vous garantir que sa lecture est très intéressante et que c'est un rapport essentiel qui aidera ceux qui appliqueront la convention à interpréter ce texte essentiel.

Nous avons aussi parlé de l'esprit dans lequel a travaillé notre commission. Lorsque nous avons entamé nos travaux, chacun pensait que le processus serait extrêmement difficile. Je puis vous dire que grâce à la bonne volonté de mes deux vice-présidents et de leurs groupes, grâce aussi à l'esprit de conciliation dont ont fait preuve les délégués gouvernementaux, nous sommes parvenus à faire de ces deux semaines de travail, qui s'annonçaient plutôt difficiles, une période très constructive, et comme le représentant des employeurs vous l'a dit, nous sommes parvenus à un consensus sur tous les articles sauf un qui a exigé un vote de la commission.

Je remercie très chaleureusement le secrétariat.

Il serait injuste de dire que le mérite de cette réussite revient aux seuls groupes. En proposant une documentation bien étayée et en ayant discuté au préalable de cet instrument initialement controversé, le secrétariat et le Bureau ont réalisé un travail énorme qui nous a permis, à moi et à mes vice-présidents, de parvenir plus aisément à un consensus.

Enfin, je tiens à remercier nommément le Vice-président de la délégation du groupe des travailleurs, M. Trotman, pas seulement pour l'anglais merveilleux qu'il parle, mais aussi pour le contenu de ses interventions qui ont été très utiles pour nous permettre de parvenir à une convention qui est, à mes yeux, excellente.

Je n'oublierai pas M. Makeka qui, malgré les difficultés qu'il a eues à comprendre un certain nombre de dispositions si j'en juge par sa remarque d'introduction, nous a énormément aidés à parvenir à présenter ce texte satisfaisant de convention et de recommandation sur la sécurité et la santé dans l'agriculture.

Pour conclure, j'aimerais vous appeler tous à appuyer ce texte très important demain lors du vote. En ce qui nous concerne, nous l'appuierons.

Original anglais: La PRÉSIDENTE — J'ouvre maintenant la discussion générale sur le rapport de la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture.

Original anglais: M. TANDON (*ministre du Travail, gouvernement du Pendjab, Inde*) — Je voudrais remercier la Présidente d'avoir bien voulu me donner la possibilité de faire état du soutien de l'Inde à la convention proposée sur la sécurité et la santé dans l'agriculture. Comme nous l'avions indiqué au cours de la dernière session, le thème de la sécurité et de la santé dans l'agriculture revêt une importance majeure pour nous en Inde et, compte tenu de l'importance de cette question, nous avons épaulé les initiatives qui ont été discutées pendant la dernière session. Au cours de cette session, continuant à apporter notre soutien à cette question importante, nous félicitons tous les participants, notamment les représentants des travailleurs, des employeurs et de différents gouvernements d'avoir bien voulu appuyer cette proposition de convention.

Comme vous le savez, l'Inde a une économie essentiellement agricole où l'essentiel de l'activité économique est lié à l'agriculture et aux secteurs associés à l'agriculture. Les exploitations agricoles dans notre pays ont toujours été de petites exploitations. Sur 110 millions de cultivateurs, plus de 50 pour cent appartiennent à la catégorie des petits agriculteurs et agriculteurs marginaux. Les travailleurs agricoles qui ne possèdent pas de terre sont plus de 75 millions dans le pays.

Je représente le Pendjab, un des Etats de l'Union indienne où la Révolution verte a eu des conséquences très importantes. La production de céréales vivrières a connu une forte croissance, et une grande partie de notre production est exportée vers les autres Etats. Toutefois, étant donné les déséquilibres régionaux, nous sommes confrontés à de nombreux problèmes, entre autres, la migration entre Etats des travailleurs agricoles, qui passent d'une région à une autre.

La Révolution verte, a, sans aucun doute, permis d'améliorer la productivité, mais elle a également entraîné une utilisation croissante des pesticides, insecticides, machines agricoles et autres intrants qui permettent d'augmenter la production. Elle a eu également des conséquences importantes pour la santé et la sécurité des travailleurs agricoles. Cependant, nous ne disposons pas d'une politique nationale de la sécurité et la santé dans l'agriculture. Ceci étant, nous nous félicitons de cette proposition de convention sur la santé et la sécurité dans l'agriculture. L'Inde est une entité fédérale où un grand nombre de sujets, y compris l'agriculture, sont de la responsabilité des gouvernements des différents Etats. Toute législation ou politique centrale doit faire l'objet de consultation de tous les acteurs avant de pouvoir être mise en œuvre de façon efficace.

Nous soutenons les dispositions de cette convention, même si nous avons fait certaines suggestions de

modifications mineures pour les articles du projet de convention, au moment de la discussion.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement de l'Inde souhaiterait élaborer une politique nationale sur la santé et la sécurité dans l'agriculture, en prenant en compte les points de vue de tous les secteurs directement concernés.

Dans ce contexte, je suis certain que le mécanisme de dialogue social entre les partenaires sociaux, tel qu'il est défendu par l'OIT, nous sera d'une grande aide. L'Etat du Pendjab, d'où je viens, est un exemple vivant de ce mécanisme de dialogue social en action sur le terrain. L'OIT a organisé au Pendjab un séminaire sur la promotion du dialogue social en Inde au mois de décembre 2000, avec la collaboration active du gouvernement du Pendjab. A partir des délibérations de ce séminaire, l'Etat du Pendjab a lancé deux projets uniques sur l'amélioration des conditions de travail, l'un pour tenter de résoudre les différends entre la direction et les travailleurs par le biais d'un processus de réconciliation, et l'autre projet pour un bilan médical complet des travailleurs employés dans des industries dangereuses.

Traditionnellement, les différends entre la direction et les travailleurs sont d'abord soumis à une instance de réconciliation, où l'on essaye de résoudre ce différend entre les parties. Cinquante pour cent des différends sont réglés de cette manière. Les autres sont transmis aux tribunaux du travail, et le processus d'examen de ces différends est long. Nous avons essayé de régler de tels différends par le dialogue social entre les partenaires, par le biais du mécanisme des tribunaux populaires (*Lok Adalats*) tels qu'ils sont définis dans notre loi relative aux services juridiques de 1987. J'ai le plaisir de vous dire que tous les partenaires sociaux ont réagi de manière enthousiaste, y compris les représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, les juges et même les avocats. Nous avons pu régler ainsi plus de 11 500 cas sur un total de 18 000 en six mois à peine, et on a accordé aux travailleurs 75 millions de roupies à titre de dédommagement. Les résultats sont très encourageants, car c'est une mesure qui permet de régler définitivement les différends entre les parties, puisqu'il n'y a pas de possibilité d'appel.

De même, environ 143 séances de bilan médical ont été organisées en cinq mois, ce qui nous a permis de faire un bilan médical complet pour 45 000 travailleurs, afin de mieux protéger leur santé et leur sécurité. Ce projet va bientôt s'étendre aux travailleurs des entreprises des secteurs non dangereux.

Je voudrais mettre l'accent sur le fait suivant: le mécanisme de dialogue social a pu s'enraciner dans notre Etat, et il est mis en œuvre avec succès sur le terrain. Il est très encourageant de voir que les Etats voisins, mais également les pays voisins, demandent des informations et notre assistance active afin de mettre en place ce mécanisme chez eux.

Je peux donc vous garantir que nous ferons de notre mieux pour arriver à un consensus grâce au dialogue social, afin de mettre sur pied un système utile et efficace, qui nous permette de mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité cohérente dans le domaine de l'agriculture.

Enfin, je voudrais une nouvelle fois féliciter l'OIT et son mécanisme tripartite, qui ont permis d'aboutir à une telle convention. Au nom de mon pays, je voudrais vous assurer que les différentes décisions qui font partie de la convention seront prises très au

sérieux, et qu'elles seront transposées dans notre politique nationale.

Original anglais: M. POTTER (délégué des employeurs, Etats-Unis) — Nous approuvons la description faite par M. Makeka en ce qui concerne l'histoire de cette convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, et en particulier ses commentaires sur les congés de maternité qui sont également valables dans ce contexte. Nous sommes très satisfaits de la compétence avec laquelle M. Makeka a défendu les positions de notre groupe sur ce point et nous l'en félicitons.

Depuis deux ans, le monde des affaires des Etats-Unis a été représenté, à la Commission de la sécurité et de la santé dans l'agriculture, par M^{me} Stearns, qui gère, avec son mari, une exploitation familiale près de Toledo, Ohio. Ils emploient environ 125 personnes à la cueillette de cornichons et de poivrons. M^{me} Stearns est également juriste et siège au Conseil de direction du Conseil national des employeurs agricoles, qui représente ces employeurs pour l'ensemble des Etats-Unis. Elle espérait, comme l'ensemble des milieux d'affaires américains concernés, participer à l'élaboration d'une convention et d'une recommandation présentant des avantages tant pour les travailleurs que pour les exploitants agricoles.

Or, quoique le texte de cette convention représente une amélioration considérable par rapport au texte de l'année passée, il ne devrait pas être adopté par la Conférence pour certaines raisons tout à fait pratiques.

Chacun sait en effet que les Etats-Unis sont un pays développé, privilégié. Toutefois, même dans notre pays, la structure des coûts et l'économie des exploitations familiales sont telles qu'une mise en œuvre complète de cette convention amènerait au dépôt de bilan la plupart de ces exploitations en raison des surcoûts que cela entraînerait. Elles cesseraient en effet d'être profitables et seraient incapables de faire face à la concurrence. Cela est tout particulièrement vrai à l'heure actuelle où tant de fermiers américains ont du mal à survivre. La réalité est que la plupart des exploitations aux Etats-Unis sont des exploitations familiales, gérées par des couples, et qu'il n'y a pratiquement aucune infrastructure permettant de mettre en œuvre les dispositions de la convention. La convention et la recommandation traitent les exploitations comme si elles étaient de grandes entreprises, disposant d'importantes ressources humaines. Nous estimons que tout pays qui ratifierait cette convention et la mettrait pleinement en œuvre placerait son agriculture dans une position désavantagée en termes de compétitivité sur le marché mondial.

En outre, cette convention va bien au-delà du domaine de la santé et la sécurité des travailleurs agricoles, puisqu'elle reprend de manière inutile, en les renforçant souvent, les dispositions des conventions de l'OIT telles que la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, la convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, ainsi que la recommandation qui l'accompagne, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Par exemple, au contraire de notre projet de convention, la convention n° 182 ne limite pas à 18 ans l'âge à partir duquel les jeunes peuvent accomplir des travaux agricoles. En outre, la convention que nous étudions ne présente pratiquement aucune souplesse

hormis au niveau des modalités d'application nationales.

Cette convention sera difficile à mettre en pratique sur différents plans. Elle présuppose par exemple que les exploitations agricoles disposent d'une main-d'œuvre stable, dont les représentants peuvent être identifiés et élus. Or, dans la plupart des exploitations agricoles aux Etats-Unis, la main-d'œuvre est une main-d'œuvre saisonnière, qui change chaque année. La convention tient pour acquis que les exploitations disposent d'une infrastructure suffisante pour réaliser des évaluations de risques et des programmes de formation, ce qui n'est pas le cas.

Ce qui est peut-être le plus important, c'est que la convention ne reconnaît pas que le concept d'horaire de travail est préjudiciable à la production agricole qui est tributaire de conditions climatique incontrôlables. Les contraintes imposées à ce sujet ainsi que les exigences en matière d'ergonomie, de traitement spécial des travailleuses et d'assurance obligatoire risquent de mettre à mal l'équilibre économique déjà fragile du secteur agricole.

Pour ces raisons d'ordre pratique, les employeurs des Etats-Unis s'abstiendront lors du vote de la convention et de la recommandation.

Original anglais: M. REKOLA (conseiller technique des employeurs, Finlande) — La santé et la sécurité des travailleurs sont un aspect important — et en tant qu'employeur je dirais même naturel — de la vie au travail. Tout employeur raisonnable est soucieux de la santé et de la sécurité de ses travailleurs, car il sait que par là il préservera la productivité de l'activité économique de son entreprise. Les accidents qui se produisent sur les lieux de travail et l'absentéisme, qui entraînent une perte d'heures de travail, lorsqu'ils sont dus à des insuffisances du milieu de travail, représentent toujours un coût pour l'employeur, et viennent perturber le processus de production. Par conséquent, du point de vue de l'employeur, les activités relatives à la santé et la sécurité, d'une part, et à la productivité de l'entreprise, d'autre part, sont des éléments inséparables à long terme tout au moins. Les efforts et les coûts investis dans la promotion de la sécurité et de la santé du personnel peuvent être vus comme un investissement aux fins de l'amélioration de la productivité, y compris dans le secteur agricole. L'employeur et ses travailleurs peuvent améliorer les aspects touchant à la santé et la sécurité au sein de l'entreprise, étape par étape, sans que cela occasionne des dépenses trop lourdes pour l'économie de l'entreprise.

La convention et la recommandation sur la sécurité et la santé dans l'agriculture exigent des acteurs du tripartisme beaucoup de bonne volonté et un travail très important. Grâce à un esprit de coopération et des objectifs bien définis entre travailleurs, employeurs, gouvernements et le BIT, la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture pourrait, au cours de cette session de la Conférence, élaborer le texte de ces nouveaux instruments.

Là encore, du point de vue des employeurs, tant la convention que la recommandation constituent un nouveau cadre général qui laisse toute latitude aux Etats Membres de l'OIT d'adopter des mesures nationales. Dès le début, l'objectif des employeurs a été la flexibilité, en raison des différences très grandes qui existent entre les conditions, les lois et les pratiques nationales en vigueur dans le secteur agricole des diverses régions du monde.

Le but visé était de parvenir au meilleur accord possible, qui soit ratifié par le plus grand nombre d'États Membres possible. Nous sommes tous d'accord que l'objectif final est la mise en œuvre très large de ces instruments et, par le biais de politiques nationales différentes, la promotion de la santé et de la sécurité dans l'agriculture.

En tant que délégué des employeurs de la Finlande, je voudrais remercier très vivement M. Schlettwein, président de la commission, M. Makeka, vice-président des employeurs, et M. Trotman, vice-président travailleur, sans oublier tous les collègues des divers groupes — gouvernements, employeurs, travailleurs.

Travailler dans cet esprit de coopération mondiale a été une expérience très enrichissante.

Original anglais: M^{me} NASIREMBE (conseillère technique des employeurs, Kenya) — C'est un honneur pour moi de présenter ces remarques. Au cours des deux dernières semaines, nous avons passé au crible chaque mot et chaque phrase de ce projet d'instrument qui nous est soumis et cela me conduit à exprimer mon admiration pour vous tous et pour ceux qui sont déjà partis mais qui ont néanmoins participé sans relâche à la préparation de ce texte final.

Lors de la réunion tripartite du lundi, nous avons examiné 811 paragraphes du texte et, à part quelques observations, nous avons estimé que le procès-verbal était un reflet fidèle de nos débats.

Nous sommes réunis ici maintenant pour valider les progrès accomplis dans notre travail sur le projet de convention et de recommandation concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture.

Lundi, nous avons également reconnu l'excellent travail accompli par notre Président et ses deux collègues les Vice-présidents représentant les travailleurs et les employeurs, M. Trotman et M. Makeka et, malgré des divergences d'opinion au cours du débat, ces trois personnes ont réussi à rapprocher nos positions et ont rendu possibles des compromis sur tous les articles de la Convention et tous les paragraphes de la recommandation. Nous leur en sommes très reconnaissants et nous reconnaissons tous que nous pouvons accepter ce qui est contenu dans ces deux instruments.

Du point de vue des employeurs africains et au nom des employeurs kenyans que je représente, je demande instamment aux délégués de voter favorablement pour ces instruments. Tel est notre devoir, et notre responsabilité. Voter autrement, même si cela est bien sûr parfaitement démocratique, non seulement mettrait en danger notre détermination et notre énergie à contribuer efficacement au développement du monde mais mettrait également en danger tous les efforts de l'OIT qui se bat afin d'assurer la justice et la sécurité pour tous sur leur lieu de travail.

Original anglais: M^{me} MAYMAN (conseillère technique et déléguée suppléante des travailleurs, Australie) — Au nom du groupe des travailleurs, j'aimerais aborder deux aspects spécifiques de la convention concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture et de la recommandation qui la complète, qui sont soumises à la Conférence.

Ces aspects sont particulièrement importants pour les travailleurs et abordent la question de la capacité de désigner un représentant en matière de santé et de sécurité et les besoins particuliers des travailleuses déjà mentionnés ce matin mais pas nécessairement dans un sens très positif.

En ce qui concerne la possibilité de répondre aux accidents du travail et aux fatalités dans ce domaine, il est particulièrement important que les partenaires sociaux se mettent d'accord pour établir la stratégie nécessaire de prévention afin de s'assurer que la santé et la sécurité font partie intégrante du travail dans l'agriculture. Les facteurs que nous devons envisager en tant que partenaires sociaux et gouvernementaux doivent inclure le travail saisonnier qui nécessite souvent de longues heures de travail et donc des risques élevés, l'isolement géographique d'un grand nombre de zones agricoles, le faible niveau d'inspection et de mise en œuvre par les autorités compétentes des dispositions en vigueur et les petites exploitations de moins de cinq employés et, en cas de travail saisonnier, le caractère temporaire et à temps partiel de ce travail.

La convention présentée devant la Conférence couvre les trois droits fondamentaux des travailleurs en matière de santé et de sécurité. Il s'agit des droits d'être informé, de désigner des représentants de santé et de sécurité et le droit d'arrêter tout travail lorsqu'il y a danger imminent et immédiat.

La participation des travailleurs du secteur de l'agriculture doit occuper une place centrale dans la mise en œuvre des stratégies en matière de prévention. Le défi pour les organisations de travailleurs est de s'assurer qu'une approche globale est mise en œuvre en vue de la participation des travailleurs, et mon camarade Barry Leathwood du Royaume-Uni tentera de promouvoir certaines options qui sont déjà appliquées par les États Membres.

Le groupe des travailleurs se félicite des réalisations touchant les travailleuses et du fait qu'elles aient été présentées par des hommes, en la personne du Vice-président travailleur et du Vice-président employeur. Félicitations au nom de toutes les femmes.

Parmi ces réalisations, on peut citer un article important au sujet de la grossesse, de l'allaitement et de la santé génésique. Une reconnaissance claire a été donnée à des facteurs liés aux femmes, en particulier touchant le fœtus, le nourrisson par l'intermédiaire de l'allaitement et la capacité de reproduction sans risques découlant des polluants présents sur le lieu de travail.

Les délégués ont reconnu que, de par la nature du travail, les femmes ne peuvent pas souvent rentrer chez elle le soir parce qu'elles travaillent longtemps ou alors que, lorsqu'elles sont logées sur place, dans l'exploitation, l'exposition à un certain nombre d'éléments toxiques, comme notamment les pesticides, peut atteindre 24 heures par jour.

Les travailleuses sont donc particulièrement vulnérables. L'article de la convention et certains volets de la recommandation couvrent cette préoccupation.

Les représentants des employeurs, des travailleurs et les gouvernements reconnaissent qu'effectivement, pour les travailleuses, l'agriculture représente la source principale d'emplois dans la plupart des pays en développement, et la participation des femmes dans ce secteur, y compris dans les pays développés, est en accroissement.

Il est donc fondamental d'assurer la santé et la sécurité des femmes et de reconnaître leurs besoins particuliers, et j'espère que vous voudrez appuyer cette convention et recommandation.

Original anglais: M. KANGAH (conseiller technique des travailleurs, Ghana) — Au nom du groupe des

travailleurs de la Commission de la sécurité et la santé dans l'agriculture et en mon nom propre ainsi qu'au nom de mon syndicat national, l'Union des travailleurs de l'agriculture du TUC, du Ghana, je suis ravi de cette occasion qui m'est donnée de m'exprimer devant cette séance plénière de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail.

Au cours des quelque trois semaines qui viennent de s'écouler, nous avons mis la dernière main à un processus qui avait été lancé en 1998 même si, depuis de nombreuses années déjà, les syndicats avaient fait pression sur l'OIT au cours de réunions sectorielles tripartites et dans d'autres instances pour qu'elle traite de la question de l'amélioration de la sécurité et de la santé dans l'agriculture.

Le groupe des travailleurs se félicite vivement de cette nouvelle convention et de cette nouvelle recommandation dont vous êtes maintenant saisis. Nous vous incitons vivement à leur apporter votre appui unanime lors du vote qui se déroulera demain.

Nous sommes convaincus que ces textes, lorsqu'ils seront ratifiés et mis en œuvre, permettront d'améliorer considérablement l'existence des travailleurs de l'agriculture. Je puis vous assurer, quant à moi, que nous n'avons pas l'intention de rester les bras croisés dans l'intervalle. Les syndicats vont également utiliser l'adoption de ces textes nouveaux pour faire campagne afin d'améliorer la santé et la sécurité des travailleurs de l'agriculture. C'est là un problème qui ne saurait attendre la ratification. Il faut agir vite. Il faut agir maintenant pour faire baisser les taux de mortalité et les cas d'accident dans ce secteur, qui sont trop nombreux.

Cette situation est d'ailleurs si grave, puisque la moitié des accidents du travail se produisent dans le secteur de l'agriculture, que nous voudrions aussi appeler l'OIT à mettre à jour le recueil de directives pratiques pour l'agriculture qui a été rédigé dans les années soixante-dix. Ce serait enfin une excellente manière de tirer parti du succès de la convention et de la recommandation et d'apporter une contribution à leur bonne mise en œuvre sur le terrain.

Enfin, nous souhaiterions saisir cette occasion pour nous féliciter des activités lancées récemment par le Directeur général du BIT pour mettre au point un recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA dans le monde du travail. Le SIDA représente une menace grave pour les villages en zone rurale. La main-d'œuvre est décimée, ce qui menace les moyens d'existence et la sécurité alimentaire de la population. Il est important de tirer parti du lieu de travail pour faire passer l'information sur les mesures de prévention et de recourir aux syndicats sur le lieu de travail pour lutter contre la maladie.

J'aimerais transmettre au Directeur général du BIT les remerciements des travailleurs agricoles pour tout le travail accompli pour l'adoption de ces deux instruments que cette Conférence adoptera demain dans cette même salle.

Au nom des travailleurs agricoles, je tiens à assurer l'ensemble des délégués présents ici que l'adoption de cette convention et de cette recommandation va certainement renforcer la campagne en faveur de la sécurité alimentaire lancée par la FAO depuis longtemps.

Original anglais: M. LEATHWOOD (conseiller technique des travailleurs, Royaume-Uni) — A l'instar de tous ceux qui ont pris part à ce processus, j'ai été parfois ravi et, d'autres fois, irrité de la longueur des

débats. Bien sûr, tout n'a pas commencé lorsque la Conférence s'est ouverte. Le processus a commencé lorsque le Conseil d'administration a décidé, en 1998, d'inscrire la question de la santé et de la sécurité dans l'agriculture à l'ordre du jour de nos travaux. Je voudrais féliciter le Conseil d'administration pour cette décision.

Comme vous le savez, la moitié de la population de cette planète travaille dans l'agriculture et plus de la moitié de ces travailleurs sont des femmes. Ce secteur comporte nombre de gens vulnérables, hommes, femmes et enfants. Cette convention et sa recommandation — si elles sont ratifiées et mises en œuvre par les pays —, ne pourront qu'améliorer la vie d'un si grand nombre d'êtres humains. En fait, ces instruments permettront littéralement de sauver des vies. Des gens dont la vie était en danger pourront survivre grâce aux travaux du groupe de travail de cette Conférence constitué par les employeurs, les travailleurs et les gouvernements.

La convention traite d'un grand nombre de questions liées à la santé et à la sécurité dans l'agriculture. Je me félicite de la mention particulière faite en faveur des femmes, mais je voudrais attirer votre attention sur deux autres aspects de cette convention.

L'article 8 traite des représentants ayant compétence en matière de santé et de sécurité et des représentants aux comités d'hygiène et de sécurité. Nous devons nous réjouir que les travailleurs puissent participer à l'organisation de leur propre sécurité. On ne doit pas se contenter de dire aux gens ce qu'ils doivent faire. Il faut qu'ils puissent prendre part activement à l'organisation de leur sécurité. C'est un mécanisme grâce auquel d'autres industries ont beaucoup progressé, car il a amélioré les conditions de santé et de sécurité des travailleurs couverts par ce processus.

Le texte ne prévoit pas de limites concernant la dimension de ces exploitations agricoles, mais il ne définit pas non plus les mécanismes qui permettront de garantir que les travailleurs, dans les petites exploitations, puissent également être couverts par ces dispositions.

Dans différents pays du monde, l'on rencontre des expériences très différentes. En Suède par exemple, depuis de nombreuses années, il existe un système où un représentant itinérant parcourt le pays, et c'est une expérience qui pourrait être utile pour tous.

Au Royaume-Uni, des projets pilotes et des programmes privés ont été lancés depuis plusieurs années. Et, puisque cette question est si importante à nos yeux, nous espérons que, lors de la révision de cette question en 2003, l'on traite plus clairement de la question des petites exploitations afin qu'il y ait un plus grand nombre de personnes couvertes par ses dispositions.

L'article 16 porte sur les jeunes travailleurs qui sont notre avenir. Le travail des enfants est également une question grave et cette convention interdira aux enfants de moins de 16 ans de faire des travaux agricoles. C'est une question qui pourra poser un certain nombre de difficultés dans certains pays du monde, mais il faudra la défendre parce que nous voulons préserver notre avenir. Les enfants, entre 16 et 18 ans, ne pourront, eux, exécuter des travaux considérés comme dangereux uniquement s'ils ont reçu une formation appropriée. Ce sera le cas dans mon pays. Nous sommes en train d'apporter des modifications à notre législation, qui, espérons-le, devraient nous permettre de ratifier rapidement cette convention.

Enfin, tous les travaux des gouvernements, employeurs et travailleurs n'aboutiront à rien si les gouvernements sont peu nombreux à ratifier la convention et à l'appliquer. C'est pourquoi j'enjoins l'OIT et les Etats Membres à fournir les ressources nécessaires pour faire campagne pour la ratification de ces conventions dans le monde, afin de créer des conditions de travail décent dans le domaine de l'agriculture. Je vous recommande donc l'adoption de cette convention.

Original anglais: M. AGARWAL (conseiller technique des employeurs, Inde) — Je représente un pays où plus de 180 millions de personnes travaillent dans l'agriculture, avec une histoire documentée sur plus de cinq mille ans. Je suis fier de dire que nous sommes la plus ancienne civilisation. L'histoire de l'humanité a connu des hauts et des bas. Ne nous laissons pas intoxiquer par la civilisation d'aujourd'hui. C'est arrivé très souvent.

L'OIT est une partie des plus importantes de l'Organisation des Nations Unies, vouée au tripartisme. Tripartisme, pourquoi? Donne-t-il les résultats escomptés ou est-il là pour la forme? J'ai travaillé dans le Comité sur la sécurité et la santé à l'agriculture. Nous avons bricolé un projet de convention, mais croyez-moi, plusieurs articles ne me plaisent pas. Nous nous intéressons à la sécurité et à la santé dans l'agriculture, mais les conditions diffèrent très largement d'un pays à l'autre. Il faut en tenir compte. Il y a des petites exploitations, des grandes exploitations, grandes selon nos normes, mais petites selon les normes des pays développés. De nombreuses recommandations ne peuvent s'appliquer à nos exploitations.

Naturellement, de nombreux problèmes sont communs à tous les pays. Il me semble que nous avons souvent refait le travail que nous avions déjà fait pour des conventions antérieures, qu'il s'agisse de la manutention, du stockage ou de l'utilisation de produits chimiques. De même, des préoccupations concernant des travailleuses ont été traitées dans des conventions antérieures et le sont à nouveau dans le cas présent. Pourquoi cette répétition? Nos amis travailleurs ne sont parfois pas d'accord pour supprimer ne serait-ce qu'un mot. Nous savons tous les débats auxquels a donné lieu un tout petit mot. Oui, je suis d'accord. Différentes langues et perceptions rendent la tâche d'autant plus difficile. Nous pensons que les dispositions ayant trait aux travailleurs, au transport, à des formes spécifiques de logement ou aux produits agricoles ont une connotation différente dans le contexte des pays du sud-est.

L'OIT est dominée par un certain nombre de pays, qui veulent avoir un rôle dominant, directement ou indirectement. Si cela continue, toutes nos conventions ne seront que des documents de papier et ne seront jamais appliquées.

Le monde n'est qu'une famille et la plus petite unité de notre société n'est pas l'individu mais notre famille. C'est la raison pour laquelle je suis ravi d'avoir pu introduire une clause additionnelle, comme pour les législations nationales.

Original espagnol: M. DELGADO (délégué gouvernemental, Uruguay) — Je prends la parole au nom des pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) et du Chili. Le rapport qui nous est soumis démontre le travail considérable et fructueux des membres de la Commission du bureau de la Conférence. Nous voudrions féliciter tout particulière-

ment le Président et les deux Vice-présidents pour leur efficacité. Ils ont mené à bien un travail difficile et digne de louanges, qui débouche sur une convention et une recommandation. Les gouvernements du MERCOSUR et du Chili voteront en faveur de ces instruments, que nous jugeons adéquats pour contribuer à l'amélioration de la santé et de la sécurité dans l'agriculture.

Toutefois, nous voudrions dire que des instruments plus anciens, adoptés par cette Organisation dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, n'ont pas obtenu un taux de ratification suffisant. Les paragraphes 787 à 811 du rapport rendent compte du débat qui a eu lieu suite au projet de résolution présenté au secrétariat par le gouvernement de l'Argentine, appuyé par ceux du MERCOSUR et du Chili, ainsi que du Honduras, du Panama et de la République dominicaine, en conformité avec la Constitution de l'OIT, la Déclaration de Philadelphie et le règlement de la Conférence. Ce projet de résolution portait sur les conditions de travail et les déséquilibres du commerce international. Il s'agissait de demander aux Etats Membres d'éliminer les subventions et de réduire les tarifs douaniers, tout en accordant un traitement spécial aux pays en développement importateurs de produits agricoles. Ce projet recommandait aussi à l'Organisation d'adopter une série de mesures à cet effet.

L'OCDE a confirmé que les subventions des pays industrialisés à leurs exportations agricoles, estimées à plus de 360 billions de dollars en 1999, sont revenues à leur niveau d'avant la conclusion des négociations du Cycle d'Uruguay. A titre d'exemple, ce montant équivalait à la valeur totale des exportations de tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pris ensemble.

Aujourd'hui encore, l'agriculture est le secteur le plus subventionné de l'économie mondiale. Le recours aux subventions à l'exportation par un petit nombre de pays réduit les revenus des producteurs agricoles des autres pays exportateurs et nuit à la production locale dans les pays importateurs de produits alimentaires. De même, on constate, en matière de conditions d'accès, des différences considérables entre les marchés agricoles et les autres marchés.

La moyenne des droits à l'importation des produits agricoles représente huit fois les tarifs appliqués aux produits manufacturés, et les tarifs supérieurs à 300 pour cent ne sont pas rares. De telles pratiques commerciales sont un obstacle à l'amélioration des conditions de santé et de sécurité des travailleurs de l'agriculture.

Au nom des gouvernements que j'ai cités, nous demandons à cette Conférence, au Conseil d'administration et au Directeur général de prendre en compte cet important problème, qui ressort à l'évidence du mandat de notre Organisation. C'est pourquoi il est non seulement de notre droit, mais aussi de notre devoir, de l'étudier, d'en débattre et d'œuvrer à sa solution.

Original anglais: La PRÉSIDENTE — Nous allons maintenant procéder à l'adoption du rapport lui-même, c'est-à-dire du résumé de la discussion qui figure aux paragraphes 1 à 516 dans la première partie et aux paragraphes 517 à 829 dans la deuxième partie. Avant de ce faire, je donne la parole à la Greffière qui va nous indiquer une correction à apporter au rapport.

Original anglais: La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE — Une correction doit être apportée au paragraphe 51, dans la première partie du rapport. La dernière phrase de ce paragraphe devrait se lire ainsi dans la version française: « Le membre gouvernemental du Zimbabwe, prenant la parole au nom des membres gouvernementaux africains de la commission: Angola, Algérie, Botswana, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Kenya, Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Sénégal, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie et Zambie), approuve les intentions exprimées par les travailleurs et leur approche inclusive.»

Original anglais: La PRÉSIDENTE — S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que le rapport est adopté?

(Le rapport est adopté.)

PROJET DE CONVENTION CONCERNANT LA SÉCURITÉ
ET LA SANTÉ DANS L'AGRICULTURE: ADOPTION

Original anglais: La PRÉSIDENTE — Nous allons maintenant passer à l'adoption du projet de convention.

Puis-je considérer que le projet de convention est adopté dans son ensemble?

(Le projet de convention est adopté dans son ensemble.)

Conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 40 du Règlement de la Conférence, les dispositions de la convention concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture seront soumises au Comité de rédaction de la Conférence pour la préparation d'un texte définitif.

PROJET DE RECOMMANDATION
CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ
DANS L'AGRICULTURE: ADOPTION

Original anglais: La PRÉSIDENTE — Nous passons maintenant à l'adoption du projet de recommandation concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que le projet de recommandation est adopté dans son ensemble?

(Le projet de recommandation est adopté dans son ensemble.)

Conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 40 du Règlement de la Conférence, les dispositions de la recommandation concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture seront soumises au Comité de rédaction de la Conférence pour la préparation du texte définitif.

Nous avons ainsi terminé l'examen du rapport de la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture ainsi que du projet de convention et du projet de recommandation que nous a présentés cette commission.

Je remercie le bureau et les membres de la commission, ainsi que le personnel du secrétariat, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Demain matin, un vote final par appel nominal aura lieu en plénière sur la convention et la recommandation concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE:
PRÉSENTATION ET DISCUSSION

Original anglais: La PRÉSIDENTE — Nous allons maintenant passer à l'examen du rapport de la Commission de la sécurité sociale qui figure au *Compte rendu provisoire* n° 16. Je donne la parole à M. Laroque, rapporteur de la commission, qui va nous présenter le rapport.

Original français: M. LAROQUE (*conseiller technique gouvernemental, France; rapporteur de la Commission de sécurité sociale*) — En tant que rapporteur de la Commission de la sécurité sociale, j'ai l'honneur de présenter le rapport de la commission à la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Le rapport a été adopté par la commission le lundi 18 juin.

Les discussions de la commission ont porté sur une série de questions définies dans le rapport VI: *Sécurité sociale, questions, défis et perspectives*. La grande qualité de ce rapport a été soulignée par les délégués, même si certains ont apporté des nuances sur certains points. Les connaissances et les expériences variées qui ont été partagées par les membres employeurs, travailleurs et gouvernementaux de la commission ont enrichi les discussions générales, faisant ressortir des conceptions diverses aussi bien que des points de consensus.

Je vous propose de présenter ce rapport en distinguant, d'une part, le déroulement des travaux et, d'autre part, la discussion générale et les conclusions adoptées par la commission.

Tout d'abord, le déroulement des travaux. Ce déroulement s'est inscrit dans le processus habituel d'adoption des rapports, mais a été marqué par la qualité du travail d'équipe et de recherche d'un consensus. Ce climat positif et constructif a permis d'éviter l'échec de plusieurs conférences internationales récentes, comme la 13^e Conférence régionale des Etats américains Membres de l'OIT ou la Commission des Nations Unies pour le développement social, cette année à New York. Ce thème de la sécurité sociale constitue, en effet, un véritable enjeu dans le débat sur le travail décent et la mondialisation.

Le rapport s'inscrit dans le processus habituel d'adoption des rapports. C'est en mars 1999 que le Conseil d'administration du BIT a décidé d'inscrire un débat sur la sécurité sociale à l'ordre du jour de la Conférence et a défini le sujet à traiter. La préparation du rapport du bureau, qui a servi de base aux travaux, a donné lieu à un très important travail de concertation au sein du BIT, compte tenu des interactions entre la sécurité sociale et les autres aspects du travail et de l'emploi.

Pendant cette Conférence, les travaux se sont répartis sur trois semaines correspondant à plusieurs phases: première semaine de discussion générale; deuxième semaine divisée entre les travaux du groupe de rédaction des conclusions et l'examen en commission des conclusions; troisième semaine avec l'examen et l'adoption du rapport en commission lundi

dernier, et donc aujourd'hui adoption du rapport et des conclusions en plénière.

Le rapport se décompose en trois parties, qui correspondent à ce mode de répartition; en annexe du rapport figurent la résolution et les conclusions concernant la sécurité sociale, adoptées par la commission.

Le rapport s'inscrit dans une nouvelle méthodologie de présentation visant, dans le cadre de la modernisation des procédures engagées par le Directeur général du BIT, à de nouvelles formes de rédaction des rapports pour discussion générale, afin de les rendre plus synthétiques et lisibles. Le rapport présente ainsi des idées maîtresses sans se référer, dans sa partie «Discussion générale», à chacune des interventions des délégués. Cette pratique avait déjà été mise en œuvre l'an dernier pour le rapport de la Commission de la mise en valeur des ressources humaines. Elle améliore considérablement la qualité du rapport qui devient ainsi un document authentiquement international. Par ailleurs, la présentation de la discussion générale distingue clairement par des titres les principaux points de la discussion générale.

Ce rapport est par ailleurs le fruit d'un travail d'équipe et de recherche d'un consensus. Un remarquable climat de coopération et de volonté d'aboutir a marqué les travaux, notamment au sein du comité de rédaction. Ce dernier, composé de cinq représentants de chaque groupe, a élaboré, la semaine dernière, un projet de conclusions à partir des diverses interventions de la discussion générale, cela au cours de quatre séances de travail dont une séance de nuit, la dernière séance s'étant achevée dix minutes après l'heure limite fixée. Les représentants gouvernementaux des cinq régions du monde représentées au comité de rédaction se sont efforcés de faire entendre le point de vue des régions auxquelles ils appartenaient et d'améliorer le projet de conclusions. Il en a été de même des représentants des travailleurs et des employeurs, qui ont fait un effort considérable pour surmonter les différences d'approche au sein de leurs groupes, de manière à permettre d'aboutir à un document valable, acceptable par les travailleurs, les employeurs et les Etats et aussi ambitieux que possible, compte tenu des différences de systèmes de sécurité sociale dans le monde et de la diversité des sensibilités.

La lecture du rapport, qui fait apparaître les différences exprimées au cours de la discussion générale, ainsi que l'échec — évoqué plus haut — d'autres réunions internationales sur la sécurité sociale, montrent que le défi d'obtenir des conclusions consensuelles n'était pas gagné d'avance. Le faible nombre d'amendements déposés (28) a confirmé que le projet du comité de rédaction avait atteint cet équilibre. Cela a conduit à un examen rapide des amendements, permettant l'acceptation des amendements de clarification ou de rectifications mineures et conduisant à la mise à l'écart d'amendements souvent intéressants, mais dont la prise en compte risquait de remettre en cause un précaire consensus auquel avaient réussi à parvenir les deux groupes de partenaires sociaux.

Je voudrais, en tant que rapporteur, rendre hommage tout particulièrement à la présidente, M^{me} L. Samuel, et aux vice-présidents, M. B. Mansfield pour les travailleurs et M. J.A. de Regil pour les employeurs, et les remercier pour leur talent et leur autorité et plus encore pour leur travail en équipe, qui a permis, par des liaisons permanentes, des échanges

empreints de franchise et d'ouverture et un esprit toujours remarquablement constructif, de surmonter les obstacles. Je tiens aussi à souligner les efforts de tous les délégués pour s'associer à cette recherche d'un consensus positif pour contribuer à préparer plus de sécurité sociale pour l'humanité.

Il me faut également remercier le secrétariat pour l'efficacité de son travail d'équipe qui nous a permis d'aboutir dans les meilleures conditions. L'équipe animée par M. Emmanuel Reynaud a fait, sous sa direction, un travail considérable, qui la conduisait à travailler jusqu'à 1 heure du matin certains jours et à reprendre parfois dès 4 h 30 du matin, sans parler des week-ends. Elle a su s'articuler avec toutes les autres équipes du bureau qui assurent la logistique, les interprètes et les traducteurs.

Après avoir ainsi présenté le déroulement des travaux, je voudrais en second lieu vous présenter maintenant brièvement, au risque d'approximations schématiques, la discussion générale et les conclusions qui figurent dans le document qui vous est soumis. La présidente et les vice-présidents, qui interviendront après moi, nuanceront et compléteront mes propos.

Je suivrai pour cela les six points de la discussion générale qui se retrouvent dans les conclusions. Ces conclusions commencent toutefois par un premier paragraphe rappelant la Déclaration de Philadelphie et préconisant de lancer une nouvelle campagne pour améliorer et étendre la couverture de la sécurité sociale à tous ceux qui ont besoin de cette protection, afin «de mettre fin à une injustice fondamentale dont pâtissent des centaines de millions de personnes dans les Etats Membres».

En ce qui concerne le premier point sur le lien entre sécurité sociale et développement, les positions des groupes et des délégués étaient contrastées. Le groupe des employeurs insistait sur le préalable d'une économie susceptible de financer la sécurité sociale et sur le coût de la sécurité sociale. Le groupe des travailleurs soulignait le rôle positif de la sécurité sociale pour l'économie et le fait que la mondialisation rendait la sécurité sociale plus nécessaire que jamais. Les délégués des Etats évoquaient l'un ou l'autre de ces aspects. L'un d'entre eux a déposé un amendement pour appeler l'attention sur le fait que la sécurité sociale «assure une redistribution de revenus au profit de personnes confrontées à des risques sociaux. Elle consiste principalement en des transferts sociaux qui, s'ils représentent pour les entreprises une part du coût salarial, ne sont pas au niveau macroéconomique une charge pour la nation», susceptible de constituer un handicap dans la compétitivité internationale. L'équilibre précaire du consensus entre le groupe des travailleurs et celui des employeurs n'a pas permis de retenir cet amendement, un sous-amendement se contentant de préciser que, si la sécurité sociale représente un coût pour les entreprises, elle est également un investissement pour l'être humain ou un soutien à celui-ci.

Les conclusions communes ont également reconnu des principes importants dans les paragraphes 2 à 4, notamment: l'importance de la sécurité sociale, droit fondamental de l'être humain et instrument essentiel de la cohésion sociale (paragr. 2); le rôle économique de la sécurité sociale qui favorise la productivité et qui devient plus que jamais nécessaire dans le contexte de la mondialisation et des politiques d'ajustement structurel (paragr. 3). Il a de même été relevé (paragr. 4) que, s'il n'y a pas de modèle unique exemplaire en matière

de sécurité sociale, tous les systèmes devraient se conformer à certains principes de base: prestations sûres et non discriminatoires; rigueur et transparence des régimes; coûts administratifs les plus faibles possibles; rôle important des partenaires sociaux; confiance de la population; bonne gouvernance.

Sur le second point, «Extension de la couverture sociale», une unanimité s'est dégagée pour l'extension progressive de la couverture sociale (paragr. 5 et 6), soit par des mécanismes d'assurance obligatoire volontaire, telle la microassurance, qui peut constituer une première étape utile, soit par l'assistance sociale. Une stratégie nationale intégrée de sécurité sociale a été recommandée, cet objectif impliquant d'encourager l'intégration de l'économie informelle dans l'économie formelle.

Le troisième point concernait la sécurité de revenu des chômeurs et l'emploi. Malgré des divergences sur les effets en matière d'emploi de l'assurance chômage, un consensus est intervenu sur l'objectif premier de l'accès à un emploi décent, qui implique que des prestations de chômage de niveau suffisant soient conçues, de telle sorte qu'elles ne créent pas de dépendance et d'obstacle à l'emploi et qu'elles soient coordonnées avec des mesures actives de politique de l'emploi, notamment l'éducation et la formation tout au long de la vie. Lorsque la mise en place de prestations de chômage ne paraît pas réalisable, il faudrait s'efforcer de créer des emplois dans le cadre de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre et d'autres projets (paragr. 7).

Concernant le quatrième point, «égalité entre hommes et femmes», cet objectif (paragr. 8 à 9) a fait la quasi-unanimité sur son importance, non seulement comme fondement et comme axe de la sécurité sociale, mais aussi pour le bon développement de la société. Les délégués des Etats ont fait part de leurs réalisations en la matière.

Les mesures nécessaires, notamment le renforcement des droits individuels, ne se limitent pas aux règles de sécurité sociale, mais impliquent également une action plus globale, en particulier contre les discriminations salariales.

C'est sur le cinquième point, «financement de la sécurité et vieillissement», que les clivages se sont révélés les plus importants et les plus sensibles, tant entre les deux groupes de partenaires sociaux qu'entre les délégués des gouvernements, opposant les défenseurs des systèmes publics en répartition et les promoteurs, au-delà de pensions minimales, de comptes individuels en cotisations définies investis en capitalisation. Le rapport reflète les arguments des uns et des autres.

Des constats communs ont pu toutefois être dressés dans les conclusions (paragr. 11 à 15). J'en relèverai, en particulier, six.

1. Le vieillissement a des effets significatifs sur les régimes de retraite, qu'ils soient financés par répartition ou par capitalisation, dans la mesure où, pour ces derniers, les actifs financiers sont vendus pour payer les pensions et achetés par les générations actives. La solution passe donc avant tout par des mesures visant à accroître le taux d'emploi, notamment des femmes, des travailleurs âgés, des jeunes et des personnes handicapées, ainsi que par une croissance économique durable.
2. Le vieillissement a des effets tant sur les pensions que sur le coût des soins de santé.

3. La pandémie du VIH/SIDA a des conséquences catastrophiques qui concernent aussi l'équilibre financier des systèmes de sécurité sociale.
4. Dans les systèmes de retraite par répartition et à prestations définies, le risque est supporté collectivement, alors que, dans les systèmes fondés sur des comptes d'épargne individuels, le risque est supporté par l'individu. Les régimes de retraite légaux doivent garantir des niveaux de prestations suffisants et assurer la solidarité nationale. Les régimes complémentaires peuvent représenter un apport valable, mais ne sauraient, dans la plupart des cas, se substituer aux régimes légaux. Toute forme de soutien ou d'incitation fiscale associée à ces régimes devrait être envisagée de manière à être axée sur les travailleurs à revenu faible ou moyen.
5. Il appartient à l'Etat d'établir un cadre réglementaire efficace et des mécanismes d'application et de contrôle.
6. Il appartient à chaque société de déterminer la combinaison des régimes qui lui convient, en tenant compte des conclusions de la discussion générale du rapport et des normes pertinentes de l'OIT relatives à la sécurité sociale.

Le sixième et dernier point portait sur le dialogue social et les activités de l'OIT. Bien que certains délégués gouvernementaux aient contesté la reconnaissance du rôle important des partenaires sociaux ou se soient interrogés sur le rôle en matière d'exclusion, leur rôle est prévu clairement, tant dans la gestion générale de la sécurité sociale (paragr. 4) que pour les régimes complémentaires (paragr. 13). La nécessité du dialogue social pour assurer l'efficacité des initiatives visant à instituer ou à étendre la sécurité sociale est affirmée (paragr. 16), à l'Etat revenant en priorité le rôle de favoriser, d'améliorer et d'étendre la sécurité sociale.

En ce qui concerne l'activité normative de l'OIT, des opinions variées ont été émises: l'inadaptation de certaines normes au regard de l'évolution sociale a été évoquée, notamment en ce qui concerne la convention n° 102, qui serait fondée sur le modèle de l'homme soutien de famille et de la femme au foyer; le groupe des employeurs a relevé la pertinence des normes de l'OIT tout en étant favorable à la révision dans le cadre d'une approche intégrée; le groupe des travailleurs a estimé qu'il fallait expérimenter d'abord l'approche intégrée dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et que, pour l'instant, il fallait promouvoir la ratification des conventions existantes que le Conseil d'administration a considéré pertinentes et suffisamment souples pour s'adapter aux diverses situations; les délégués gouvernementaux se sont partagés entre les diverses approches possibles. La commission n'a donc pas adopté de recommandation pour l'activité normative à venir de l'OIT, dont il a été indiqué qu'elle serait débattue à la session du Conseil d'administration de cet automne.

La définition de stratégies nationales pour atteindre l'objectif de la sécurité sociale pour tous est, par contre, préconisée (paragr. 16).

Il vous est proposé, en tant que Conférence, pour améliorer et étendre la couverture de la sécurité sociale à tous ceux qui en ont besoin, quatre champs d'action principaux. Je n'exposerai pas le détail des riches propositions figurant dans ces champs d'action et je les évoquerai simplement brièvement. Un: lancer

une vaste campagne pour promouvoir l'extension de la couverture sociale. Deux: exhorter les gouvernements à accorder un rang de priorité plus élevé à la sécurité sociale. Trois: dispenser une assistance technique dans les cas appropriés, ainsi que développer des recherches permettant de diffuser de bonnes pratiques, des domaines d'intervention étant identifiés. Quatre: développer la coopération interinstitutions dans le domaine de la sécurité sociale et inviter le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à appuyer les conclusions adoptées par la Conférence et à s'associer à son action visant à promouvoir la justice sociale et la solidarité à travers l'extension d'une sécurité sociale complète.

Telles sont les principales lignes du rapport, de la résolution et des conclusions que j'espère avoir dégagées fidèlement malgré des raccourcis qui ne peuvent prendre en compte toute la richesse du débat et des nuances exprimées. Ils sont le produit d'une coopération tripartite constructive et fructueuse.

Je vous recommande donc l'adoption de ce rapport sur la base duquel l'OIT pourrait renforcer son rôle pour plus de sécurité sociale au profit de l'humanité.

Original espagnol: M. DE REGIL (délégué des employeurs, Mexique; vice-président employeur de la Commission de la sécurité sociale) — La sécurité sociale est un instrument de justice sociale déjà ancien; il est reconnu par l'OIT mais, jusqu'à présent, ce n'est encore qu'un pour un grand nombre d'habitants de la planète. Ce débat général sur la sécurité sociale a été considéré comme un défi, non seulement parce qu'il s'agit d'un thème très vaste, mais aussi parce que chaque contexte national, chaque réalité socioéconomique sont très différents. Le rapport préparé par le Bureau confirme cette réalité et la décrit fidèlement.

La sécurité sociale est un sujet très important pour l'OIT, d'abord parce qu'elle s'inscrit dans son mandat, et aussi parce qu'elle est un élément indispensable du cadre social de chaque pays en ce début de XXI^e siècle. L'importance de ce sujet est confirmée par le fait qu'un grand nombre de pays consacrent beaucoup d'efforts à l'élaboration d'une couverture décente et à la durabilité de leur système respectif. Dans un autre grand nombre de pays, la création de la sécurité sociale ou son élargissement sont encore souvent hors de portée des gouvernements.

Ce sont des défis qui exigent une étude complète et de nouvelles réponses.

Notre commission nous a permis de réfléchir à différentes réponses, de faire des propositions tournées vers l'avenir, et de tenter d'éviter de refaire les mêmes erreurs que dans le passé. Elle nous a permis d'envisager des solutions vraies, et non pas des théories impraticables.

Les conclusions que nous soumettons à l'adoption de cette assemblée reconnaissent les besoins du monde actuel. Elles reconnaissent également que les réalités d'aujourd'hui sont différentes. Il semble évident qu'il n'y a pas d'approche unique ni de formule unique qui s'applique à tous. De toute évidence, chaque réponse doit être adaptée à chaque problème. Il n'y pas de réponse unique. Les conclusions reconnaissent que chaque pays doit déterminer lui-même ce qu'il peut faire et comment le faire.

Nous reconnaissons que tous les systèmes proposés de sécurité sociale ont leur mérite propre. Ces propositions doivent être prises en considération. Le mérite et l'importance de chaque proposition doivent être

définis par chaque pays. Nous devons en toute bonne foi revoir nos positions, lutter contre nos préjugés antérieurs. Nous devons éviter de condamner à priori des systèmes et des solutions nouveaux et novateurs.

Les conclusions reconnaissent enfin que la sécurité sociale évolue avec la société. Elles reconnaissent qu'il n'est pas possible de tout faire à la fois, que les processus sont progressifs, qu'il y a des réalités différentes et qu'il y a une façon différente d'aborder tout cela.

Enfin, ces conclusions doivent aider les pays qui ont du mal à trouver des solutions à leurs difficultés. Nous ne devons pas nous laisser écraser par les problèmes. C'est ainsi que nous parviendrons à faire de la sécurité sociale une réalité proche et acceptable pour tous.

Ces conclusions proposent à l'OIT un programme d'action très vaste, mais un programme qui est en même temps clair et réaliste. Nous nous réjouissons que ce programme soit très vaste parce qu'il y a beaucoup à faire, à chercher avant que l'OIT ne puisse enfin reprendre l'initiative dans ce domaine fondamental pour toutes les sociétés.

Monsieur le Directeur général, nous pensons que les attentes de notre commission doivent être entendues et retenues par le Bureau, et qu'il doit prendre des mesures pour commencer à agir immédiatement. C'est en tout cas ce que nous espérons qu'il fera.

Les débats futurs, les réunions techniques, les recherches dans ce domaine doivent reposer fermement sur la réalité de chaque pays, de chaque société, de chaque contexte économique.

Les employeurs estiment que, pour réussir dans notre quête, il faudra satisfaire plusieurs conditions.

Tout d'abord, il faut créer ou maintenir une économie forte, dotée d'une croissance soutenue. C'est une condition préalable pour toute société avant même de parler des dépenses sociales. Tout pays doit être en mesure de financer son système de sécurité sociale afin que celui-ci soit pérenne.

Il est également nécessaire de trouver l'équilibre indispensable entre ce que chaque pays peut dépenser sans mettre en danger la croissance économique, la création d'emplois et la compétitivité. Les gouvernements ont la responsabilité de créer les conditions de croissance du secteur privé, car c'est lui qui est le moteur de l'activité économique et du développement.

Les gouvernements doivent identifier les barrières qui pourraient s'opposer à cette croissance, les supprimer et veiller à empêcher l'apparition de nouveaux obstacles. Dans le débat, on a souvent dit que la meilleure sécurité sociale se trouve dans le travail décent et dans l'emploi: nous pensons que c'est indéniable et que les gouvernements doivent créer un contexte favorable à la création d'emplois et au développement des entreprises. Nous espérons qu'ils prendront les mesures nécessaires pour ce faire.

Chaque système proposé doit être conçu en fonction de ceux qu'il souhaite aider. Il doit s'agir de systèmes simples et transparents sans poids bureaucratique superflu. La sécurité sociale n'est pas figée et les réponses doivent être souples, capables de s'adapter rapidement à des réalités en constante mutation à cause des forces économiques et des changements sociaux.

Au cours du débat, nous avons constamment parlé de la volonté politique. Autrement dit, les gouvernements devront être capables de relever les défis de la sécurité sociale, notamment en ce qui concerne son

extension et son adéquation. Toutefois, nous avons tous reconnu que les gouvernements doivent compter sur les soutiens nécessaires pour prendre les mesures adéquates. Donc, nous devons nous demander sous quelle forme cette volonté politique pourrait s'exprimer. Il est indubitable qu'une des formes idéales serait le consensus. Les organisations d'employeurs et de travailleurs sont des éléments clés de la création du consensus, et de son maintien; ce sont elles qui créent la confiance et le soutien dont les gouvernements ont besoin pour agir. Tous les gouvernements doivent, un jour ou l'autre, procéder à des arbitrages budgétaires et déterminer ainsi les priorités de chaque programme. C'est la raison pour laquelle le dialogue est indispensable parce que c'est par le dialogue social que l'on trouvera les bonnes réponses à toutes les demandes qui sont présentées sans tomber dans le piège du populisme ni de la démagogie.

Personne ne niera que la sécurité sociale est un sujet qui touche toute la société d'un pays, d'une nation. Chaque membre a un rôle à jouer et tous doivent contribuer. Il est facile de trouver des solutions immédiates qui consistent souvent à limiter la responsabilité à un petit groupe, ce sont souvent les employeurs, seuls, qui assurent cette responsabilité, avec les conséquences que cela représente pour la société. Si l'on veut véritablement prendre en main l'avenir de la sécurité sociale et trouver des solutions à long terme, des solutions durables, on ne peut plus continuer à agir ainsi. Les employeurs jouent leur rôle et continueront à le jouer, mais ils exigent que les autres assument également leur responsabilité.

Les conclusions montrent clairement qu'une bonne conception du système, une bonne gouvernance et une administration correcte sont les conditions sine qua non de la concrétisation de notre objectif. Sans ces éléments, nous serons incapables de répondre aux attentes de la société. Chaque pays doit faire en sorte que les bénéfices apportés par la sécurité sociale ne soient pas détruits par les problèmes ou les vices existant déjà dans le système.

Ils doivent donc revoir les systèmes et faire en sorte que tous les bénéfices atteignent ceux en fonction de qui ils sont créés.

La résistance à tout changement vient souvent de l'intérieur soit par peur du changement en soi, soit parce que certains groupes souhaitent préserver leurs propres intérêts.

S'agissant des groupes qui ne sont pas couverts par la sécurité sociale, nous pensons notamment au secteur informel qui représente un des principaux défis pour un grand nombre de pays. Comment atteindre les personnes qui travaillent dans l'économie informelle? Comment formaliser cette grande force économique? Tel est le défi. Les conclusions évoquent ces préoccupations et proposent des façons de faire en sorte que la sécurité sociale puisse attirer ce groupe de personnes vers l'économie formelle, sachant que ces groupes sont parfois beaucoup plus nombreux que ceux du secteur formel.

Nous espérons que cette première référence permettra au bureau de mieux préparer le prochain débat général sur le secteur informel.

Les conclusions évoquent également les travailleurs indépendants et le travail des migrants. Ce dernier groupe est particulièrement intéressant pour les pays qui reçoivent des migrants, lesquels, lorsqu'ils rentrent dans leurs pays d'origine, perdent souvent

leurs droits acquis. C'est un point sur lequel il nous faudra réfléchir.

Nous avons entamé notre débat sans avoir l'intention de donner des leçons à qui que ce soit et nous nous réjouissons de ce que cet esprit ait prévalu dans chaque groupe. Dans le cadre de débats francs, ouverts et honnêtes, la commission a abouti à certaines conclusions qui, à notre sens, sont très pertinentes et très profondes. Nous pensons également que nous avons réussi à définir des lignes d'orientation claires qui nous permettront de faire progresser la cause de la sécurité sociale dans les Etats Membres, et nous permettront de créer une plate-forme solide à partir de laquelle l'OIT continuera d'être l'Organisation internationale la mieux préparée pour parler de ce sujet.

Enfin, je voudrais remercier très sincèrement tous les membres employeurs de la commission pour leur contribution précieuse et leur soutien. Je remercie les représentants gouvernementaux pour leur ouverture d'esprit et pour leur détermination, qui nous ont permis d'aboutir à ce document que nous devons adopter aujourd'hui, et je voudrais dire quelques mots au groupe des travailleurs, et en particulier à mon collègue vice-président Bill Mansfield. Les résultats que nous avons obtenus sont dus en grande partie au fait que nous avons pu parler de manière franche et ouverte, sans nous laisser écraser par les fantômes du passé ni les préjugés de certains. Lorsque nous nous sommes réunis autour de la table, nous avons voulu nous tourner vers l'avenir. C'est pourquoi, Bill, je te présente mes remerciements les plus sincères à toi et à ton groupe. J'espère que ce que nous avons obtenu aujourd'hui, l'expérience acquise dans le débat, le consensus auquel nous avons pu aboutir avec le soutien du secrétariat, deviendront la règle pour l'avenir. Je suis certain que les résultats obtenus démontreront clairement que le concept de lutte des classes est une chose du passé, du XIX^e siècle, si lointain déjà. La façon dont tous les membres de la commission ont travaillé, notre présidente, M^{me} Samuel, le secrétariat sous la direction de M. Reynaud, de M. Beattie et de M^{me} Juvet-Mir, M. Laroque, rapporteur, et au comité de rédaction qui ont travaillé de façon remarquable, est tout à fait satisfaisante. Tout cela explique que nous avons un excellent document à adopter aujourd'hui.

Original anglais: M. MANSFIELD (délégué des travailleurs, Australie; vice-président de la Commission de la sécurité sociale) — Dès le départ, je tiens à exprimer mes remerciements à la présidente de la commission, à savoir M^{me} Lenia Samuel, au vice-président employeur, M. Jorge de Regil, et à tous les membres de la commission, notamment mes collègues dans les rangs des travailleurs. Leurs efforts ont permis à cette commission de produire un résultat qui, je crois, aura une influence réelle. Le personnel du BIT mérite aussi d'être remercié tout particulièrement pour son professionnalisme et son aide qui ont contribué de façon décisive au résultat qui a été obtenu. M. Emmanuel Reynaud, M. Roger Beattie et M^{me} Antoinette Juvet-Mir et leur personnel méritent une reconnaissance toute particulière.

Près de 200 membres prenant part à cette Conférence tripartite se sont réunis afin d'examiner la question de la sécurité sociale. Ensemble, nous avons présenté une perspective, une série de valeurs ainsi qu'un programme substantiel qui permettront à l'OIT de s'acquitter de son mandat, à savoir apporter la

sécurité sociale à des centaines de millions de personnes qui composent les exclus, qui sont majorité.

Le groupe des travailleurs s'est rendu à cette Conférence avec un objectif en ce qui concerne la sécurité sociale. Il s'agissait de travailler avec les employeurs et les gouvernements afin de permettre à l'OIT d'aller de l'avant afin de s'attaquer à une injustice fondamentale — l'exclusion de centaines de millions de travailleurs et leurs familles dans le monde entier des avantages d'un système de protection sanitaire, des allocations de chômage et des prestations de retraite — vu qu'ils sont employés dans l'économie informelle et qu'ils sont mal payés.

Nous nous sommes surtout dit que nous ne pourrions être fiers de nos efforts que si nous pouvions avoir la conviction qu'en tant que commission nous avons modifié le cours des choses de sorte que, dans la mesure des possibilités de cette institution, la sécurité sociale soit offerte à ceux qui en ont été exclus dans le passé, et maintenue pour ceux qui en bénéficiaient jusqu'à présent.

Récemment, j'écoutais un discours de Nelson Mandela qui disait comment nous pouvions changer les choses. Il a déclaré que nous devons éclairer les esprits, réchauffer les cœurs et changer le monde. Lors des débats de notre commission et grâce au rapport du Bureau, nous avons effectivement éclairé les esprits. Tous ceux qui commencent à comprendre la situation de cette majorité exclue ne peuvent que réchauffer les cœurs. La question que nous nous posons est la suivante: Pouvons-nous changer le monde?

La semaine dernière, je travaillais un soir et je regardais un programme à la télévision sur un projet de logements sociaux pour les personnes désavantagées. Ce programme était en grande partie centré sur une femme qui se tenait dans une maison à moitié achevée, qui serait son nouveau foyer. C'était une maison toute petite, les murs de brique étaient grossièrement construits, les cadres des fenêtres étaient entourés de vide, mais elle était heureuse. Elle souriait largement et continuellement. Avant, elle n'avait pratiquement rien, et maintenant, elle avait quelque chose. Ainsi devrait-il en être de la sécurité sociale. Pour ceux qui n'ont rien, il faut apporter quelque chose et, par la suite, nous devons mettre au point un système.

Cette question illustre bien le fossé Nord-Sud ou plus précisément le fossé entre les nantis, comme moi, et les démunis. Ce fossé s'est creusé au lieu de se combler. L'augmentation du nombre de pauvres dans le monde, les taux croissants de chômage dans bien des pays, l'absence de sécurité sociale sont autant de manifestations de ce problème.

Si notre monde veut survivre, si nous voulons vivre en paix et dans la justice sociale, l'OIT doit nous aider à entrevoir des solutions nouvelles devant permettre aux plus démunis de mieux tirer parti du développement économique et social qui se produit dans le monde.

La commission a lancé un défi important au Directeur général, à savoir reprendre la campagne qui a été lancée en 1944 afin de permettre à tous ceux qui en ont besoin de bénéficier de la sécurité sociale. Le groupe des travailleurs estime que les conclusions auxquelles la commission est parvenue reflètent les valeurs universelles des partenaires sociaux et représentent des objectifs essentiels pour l'OIT.

Comme l'ont dit notre rapporteur et M. de Regil, ces objectifs sont notamment:

- a) la reconnaissance du fait que la sécurité sociale est un droit fondamental de l'être humain qui favorise la productivité; c'est un instrument de progrès économique et social, et dans le contexte de changement rapide du monde, la sécurité sociale est plus nécessaire que jamais. Il n'y a pas de modèle unique exemplaire, mais c'est à l'Etat que revient la priorité de faciliter, améliorer et étendre la couverture de la sécurité sociale.
- b) Les principes de base devraient être les suivants:
 - i) les prestations doivent être sûres et non discriminatoires;
 - ii) les régimes devraient être bien gérés et les coûts administratifs devraient être les plus faibles possibles;
 - iii) il faut accorder un rôle important aux partenaires sociaux;
 - iv) la bonne gouvernance est indispensable.

Malheureusement, un grand nombre des réformes de sécurité sociale qui ont été opérées dans certaines régions ces dernières années n'ont pas respecté ces principes-là. Elles ont parfois donné lieu à une privatisation que nous ne cautionnons pas.

L'élargissement de la couverture de sécurité sociale au bénéfice de la majorité exclue est reconnu comme revêtant la plus haute priorité, et les mécanismes visant à atteindre cet objectif sont exposés. L'importance de l'objectif visant à faire transiter les travailleurs de l'économie informelle est reconnue. Nous savons tous que cela nécessite principalement un bon gouvernement, une croissance forte mais viable, la création d'emplois et une distribution équitable de la richesse des nations. La relation de cause à effet entre chômage et pauvreté est établie. L'importance de l'éducation et de l'acquisition de capacités professionnelles est affirmée. Des politiques volontaristes en matière de marché du travail doivent garantir que les systèmes de sécurité sociale ne deviennent pas un piège pour les travailleurs tout en leur permettant de bénéficier de prestations de chômage adéquates. La discrimination entre les sexes est reconnue comme étant un problème majeur. Nous devons nous efforcer de le surmonter, si nécessaire en adoptant des mesures de discrimination positive de nature à garantir que les femmes ne soient pas privées d'une couverture sociale adéquate. Dans beaucoup de nos pays, la population vieillit. Moins d'enfants naissent, les gens vivent plus longtemps et la population doit entretenir un plus grand nombre de personnes. La réponse n'est pas de diminuer les prestations sociales mais d'accroître le nombre d'emplois et d'encourager la croissance économique. Le VIH/SIDA est reconnu comme un problème majeur appelant une attention plus urgente de la part de l'OIT et des autres institutions. En dernier lieu, toute une série de programmes de travail revêtant la plus grande importance doivent être entrepris par l'OIT en collaboration avec les Etats Membres, notamment une grande campagne pour promouvoir l'élargissement de la sécurité sociale et un appel lancé aux gouvernements pour qu'ils sollicitent l'aide spéciale de l'OIT pour obtenir des résultats permettant d'améliorer, de manière significative, l'élargissement de la protection sociale à la majorité exclue.

S'agissant du programme de travail de l'OIT, la commission aimerait qu'un mot soit mis en relief, «résultats». Les pauvres attendent depuis longtemps que règne la justice sociale. Toute recherche de l'OIT, toute assistance technique et toute réunion d'experts devrait être jugée sur un seul critère: ses résultats. Est-ce

qu'elle a permis à la majorité exclue d'avoir un meilleur accès à la sécurité sociale et est-ce que les carences des régimes en vigueur ont pu être corrigées?

Je travaille pour le Conseil d'un syndicat national australien. Il est facile pour nos syndicats affiliés de nous transmettre les problèmes qu'ils rencontrent et de dire: «Veuillez régler ce problème.» Quelquefois, ils ne disent même pas «s'il vous plaît». Souvent, ce sont des problèmes dont la responsabilité devrait être assumée en commun. Il en est ainsi de la sécurité sociale. Si nous remettons simplement cette tâche entre les mains de l'OIT, sans agir chez nous, nos résultats seront bien moindres. Les Etats doivent diriger et leurs actions sont cruciales. Les employeurs et les syndicats doivent aussi assumer leur part de responsabilité et travailler en collaboration avec les Etats et l'OIT. Nous sommes tous d'accord que, pour réussir, les programmes en matière de sécurité sociale ont besoin de ressources. L'OIT doit réévaluer ses priorités afin de s'assurer que les ressources financières et humaines sont disponibles pour obtenir des résultats visés. Nous aurons peut-être besoin d'une aide supplémentaire de fonds extérieurs et j'espère que le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport au mois de novembre sur ce sujet.

Le Directeur général, M. Somavia, se souviendra peut-être des termes qu'il a lui-même prononcés lors d'un discours à l'occasion d'une conférence mondiale sociale au milieu des années quatre-vingt-dix; et qui demeurent valables aujourd'hui. Il a dit: «... les blessures infligées par la pauvreté, la privation de dignité, l'exclusion et l'impossibilité d'avoir un d'emploi productif ne se refermeront pas tant que nous ne reconnaitrons pas la nécessité de travailler ensemble afin de rendre notre maison commune véritablement sûre pour tous partout dans le monde».

Il a conclu son discours en disant: «... nous ne devrions jamais craindre de monter au créneau pour défendre nos idées, nos valeurs car le rêveur, c'est celui qui trouve son chemin au clair de lune et qui perçoit l'aube avant le reste du monde».

Nous savons que des centaines de millions de personnes rêvent d'une vie meilleure en ayant un emploi productif, d'un gouvernement démocratique, d'une législation équitable en matière de travail et de sécurité sociale.

La lutte de classes à laquelle M. de Regil a fait allusion n'a pas lieu d'être si ces éléments existent, si nous avons des emplois productifs, si nous avons des gouvernements démocratiques et si nous avons des normes équitables en matière de travail et de sécurité sociale. Dans tout pays où ces éléments font défaut, il faut s'attendre inévitablement à des conflits. Nous demandons instamment au Directeur général de continuer à mettre les ressources de l'OIT au service de ces objectifs dans le domaine de la sécurité sociale, afin que ce rêve devienne une réalité et pour qu'ensemble nous puissions changer le monde.

Original anglais: M^{me} SAMUEL (déléguée gouvernementale, Chypre; présidente de la Commission de la sécurité sociale) — Lorsque l'on m'a demandé si j'étais disposée à présider la Commission de la sécurité sociale, mon cœur a immédiatement répondu oui, car la sécurité sociale est un thème qui m'a toujours été très cher. En effet, si l'on songe à la santé et au bien-être des six milliards d'habitants de la planète, comment imaginer un thème plus important que la sécurité sociale? Si l'on songe que près de la moitié de

l'humanité n'a pas ou que peu d'accès à la sécurité sociale, peut-on imaginer plus grande injustice sociale? Ma tête m'a conseillé de bien réfléchir. La sécurité sociale est une question complexe et qui suscite de plus en plus de controverses.

Non seulement les partenaires sociaux ont des préoccupations différentes, mais les problèmes et priorités varient aussi fortement selon les régions et les pays. Mais en définitive, le cœur l'a emporté sur la raison et — ce n'est pas la première fois — j'ai accepté d'assumer la présidence.

La tâche de notre commission était de définir une nouvelle conception de la sécurité sociale pour l'OIT et ses mandants. La tâche n'était pas aisée car il fallait que cette conception se fonde sur les principes fondamentaux de l'OIT, tout en répondant aux questions et défis nouveaux qui se posent à la sécurité sociale.

M. Somavia, le Directeur général, nous a encouragés à faire preuve de créativité, à ne pas craindre les idées nouvelles. Il nous a exhortés à vraiment faire progresser le débat sur la sécurité sociale, et il a manifesté un vif intérêt pour nos travaux au cours des deux dernières semaines.

Quelle sera l'efficacité de nos conclusions? Seul le temps le dira. Toutefois, les trois parties conviennent dans leur ensemble que les discussions ont été fructueuses et qu'elles nous ont permis d'atteindre un consensus, qui plus est ambitieux.

Nous avons renouvelé l'engagement des Etats Membres de l'OIT, des employeurs et des travailleurs, de promouvoir la sécurité sociale dans le monde entier. Nous avons élaboré un ensemble de principes auquel toutes les parties peuvent souscrire. Nous avons montré la voie. Il revient à présent à chaque pays de décider comment il entend procéder.

En outre, nous avons défini un programme de travail pour l'OIT pour les années à venir, pour la prochaine décennie tout au moins. Les éléments essentiels de ce programme de travail sont les suivants: extension de la couverture de la sécurité sociale à ceux qui en sont aujourd'hui exclus; amélioration de la gestion et de la gouvernance des régimes de protection sociale; mise en place de bases financières, budgétaires et économiques solides pour les systèmes nationaux de sécurité sociale.

Pour poursuivre ces objectifs et d'autres le Bureau devra mener des recherches, élaborer des politiques et des méthodes, et fournir une assistance technique. C'est une tâche considérable, qui souligne à quel point il est impératif de prévoir des ressources suffisantes pour la sécurité sociale et de lui octroyer une place plus importante dans le cadre général des activités de l'OIT.

Nos discussions ont clairement démontré l'importance non seulement sociale, mais aussi économique de la sécurité sociale.

Les conclusions l'affirment catégoriquement: la sécurité sociale est certes très importante pour le bien-être des travailleurs, de leurs familles et de la collectivité tout entière, mais elle favorise en outre la productivité et le développement économique. Dans le contexte de la mondialisation et des politiques d'ajustement structurel, la sécurité sociale devient plus que jamais nécessaire.

Beaucoup craignaient que les travaux de la commission ne connaissent le même sort malheureux que les délibérations de la conférence régionale de Caracas, en 1992, ou les débats qui se sont déroulés cette année à New York, au sein de la Commission du déve-

loppement social des Nations Unies. Ces craintes se sont avérées sans fondement. Qu'est-ce qui a permis qu'il en aille autrement ici? Nous avons entamé nos discussions munis d'un excellent rapport de base, riche d'éléments propices à une compréhension réciproque. Nous avons aussi été aidés, tout au long de nos travaux, par un secrétariat soigneusement choisi, bien préparé, et d'un très grand professionnalisme. Quant aux membres de la commission, ils n'ont jamais failli dans leur esprit d'ouverture et dans leur volonté de définir une démarche nouvelle, en prise avec les réalités d'aujourd'hui et apte à répondre aux aspirations de millions de personnes partout dans le monde.

Cela dit, ce qui a déterminé notre succès est la volonté de trouver un consensus authentiquement tripartite. Je viens d'un pays où le dialogue tripartite est largement pratiqué, et je sais à quel point cette recherche du consensus est essentielle.

Les échanges au sein du groupe chargé de la rédaction ont permis d'avoir un texte extrêmement bien équilibré au terme d'un débat très riche et fructueux. Chaque partie a tenu à ce que cet équilibre soit préservé. Il s'est parfois agi d'un véritable exercice de corde raide entre M. Mansfield du côté des travailleurs et M. de Regil du côté des employeurs. L'équilibre était délicat. Souhaitant le préserver, aucun des deux groupes n'a présenté d'amendement. Les gouvernements ont aussi appuyé cette recherche de consensus, en ne proposant qu'un petit nombre d'amendements, qui visaient pour l'essentiel à améliorer le texte existant, plutôt qu'à y apporter des changements sur les fonds.

Craignant que même ces quelques amendements ne risquent de saper le résultat judicieusement obtenu, les partenaires sociaux n'ont accepté qu'un tout petit nombre de propositions, et je dois dire qu'ils se sont même montrés intraitables envers la présidente de la commission, puisque les propositions de mon propre gouvernement, Chypre, ont été rejetées comme les autres, cela dit sans rancune, puisque ces travaux ont été menés à bon port.

Un autre aspect de cette démarche tripartite mérite d'être mentionné. Un débat tripartite est nécessairement un débat très large. Il tient compte, non seulement de considérations financières ou budgétaires, mais aussi de la dimension sociale, ce qui est de la plus haute importance dans nos efforts pour créer une société mondiale décente. C'est l'objectif ultime, l'objectif à long terme, de l'OIT aujourd'hui.

Ce fut pour moi un honneur et un privilège de présider cette commission. Cette expérience a été très enrichissante et je souhaite remercier tous les membres de la commission qui ont placé leur confiance en moi. Je tiens tout particulièrement à remercier le représentant du Secrétaire général, M. E. Reynaud, qui a été d'un conseil extrêmement sûr et qui a su guider discrètement les travaux de la commission. Je remercie aussi tous les membres de son équipe. La qualité et la précision de leur travail ont été très vivement appréciées par les trois parties. Je remercie également très vivement notre rapporteur, M. M. Laroque, représentant gouvernemental de la France, pour son rapport très précis et très objectif. J'en viens maintenant à M. Mansfield et M. de Regil. Je dois dire que chacun, avec sa personnalité et à sa manière, a remarquablement défendu les positions de son groupe en les exposant avec clarté, force et vigueur, et aussi avec un sens de l'humour que nous avons tous apprécié. Je

les remercie, et je remercie aussi très sincèrement tous les membres de la commission pour leur contribution et leur appui.

(M. Parrot prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. PARROT) — J'ouvre maintenant la discussion générale sur le rapport de la Commission de la sécurité sociale.

Original anglais: M. OYNA (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Norvège) — La sécurité sociale est un vaste sujet, permettant une très grande diversité d'approches et de solutions, à cause des différences démographiques, économiques, politiques et culturelles existant entre les pays. Il s'agit également d'un sujet de la plus haute importance, qui nous touche tous de près.

C'est la raison pour laquelle beaucoup d'entre nous se sont rendus à cette Conférence, craignant l'échec, mais avec l'espoir que les conclusions de cette Conférence pourraient, grâce à un consensus tripartite, contribuer à faire avancer le monde.

Peut-être est-ce notre crainte de l'échec, associée à notre attitude d'humilité face à l'immensité de la tâche, associée également à un souhait sincère de réussir, qui nous ont permis d'obtenir un consensus sur les conclusions très positives qui sont soumises ici à adoption.

Ce consensus et ces conclusions sont un succès. Mais ce succès en lui-même ne vaut pas grand-chose si nous ne reconnaissons pas que le travail véritable commence dès maintenant. Le document indique ce que nous souhaitons réaliser maintenant et dans les années à venir, et il donne un mandat très clair au bureau et au Conseil d'administration sur la façon de poursuivre ces travaux. Nous sommes convaincus que le bureau suivra les conclusions proposées aux paragraphes 17 et 21, ainsi que les projets pilotes mentionnés dans le paragraphe 16.

Je voudrais souligner ici l'importance des paragraphes 17 et 19. La recherche est certes très importante, mais notre réussite se mesurera à l'aune des résultats concrets de la mise en œuvre. D'ailleurs, si les résultats de la recherche ne peuvent pas être traduits en solutions pratiques qui amélioreront la vie des gens, cette recherche en soi a peu ou pas de valeur.

C'est pourquoi nous, les employeurs, ainsi que les travailleurs, et surtout les gouvernements, avons une responsabilité: celle de trouver des solutions durables et possibles; celle de recourir à l'assistance technique de l'OIT en cas de besoin; mais surtout, et c'est là la responsabilité des gouvernements, de créer les conditions favorables à une croissance et une prospérité économiques, créant par conséquent de nouveaux emplois.

Les conclusions soumises à adoption sont des instruments qui, dans les mains des trois parties et sous la houlette éclairée du bureau, pourront apporter un changement dans la vie des gens.

Les employeurs norvégiens soutiennent l'adoption de ces instruments.

Original anglais: M. DAS (ministre du Travail, gouvernement du Jharkhand, Inde) — Le rapport final de l'OIT sur la sécurité sociale est un document excellent qui a très bien exprimé les défis auxquels font face les nations quand il s'agit d'étendre le filet de la sécurité sociale et d'exprimer les choix à faire par les décideurs

au niveau des politiques adoptées dans le contexte de la mondialisation et de son impact sur la main-d'œuvre. Ce document va constituer la base d'une stratégie relative aux différents aspects de promotion de la sécurité sociale. L'OIT a défini son objectif premier comme la promotion des chances pour tous, hommes et femmes, d'obtenir un emploi décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine.

La sécurité sociale est une composante majeure du travail décent et il est important d'établir des liens entre les politiques d'emploi et de protection sociale. L'ensemble des prestations en matière de sécurité sociale offertes par un pays dépend de son niveau de croissance économique. Dans le contexte des pays en développement, il faut se concentrer sur les besoins des travailleurs dans le secteur informel. Le développement humain est une condition préalable à la mise en œuvre efficace des mesures de sécurité sociale car cela renforce la capacité des individus de manière à leur permettre de bénéficier des avantages de la sécurité sociale.

Dans ce contexte, l'Inde a pris diverses initiatives. Des solutions alternatives sont examinées en ce moment en vue d'élargir les systèmes existants de sécurité sociale dans les secteurs organisé et non organisé. La deuxième Commission nationale du travail a été constituée avec pour tâche de proposer une législation-cadre pour les travailleurs dans le secteur non organisé. Les gouvernements des Etats en Inde ont également pris des initiatives visant à offrir la sécurité sociale aux travailleurs dans le secteur non organisé.

Dans notre pays, nous nous sommes véritablement engagés à protéger les intérêts des travailleurs et leur offrir une sécurité sociale qui ne sera assurée qu'après avoir pris en compte les points de vue de toutes les parties concernées.

Je félicite l'OIT pour la préparation de ce rapport sur la sécurité sociale rendue possible grâce au mécanisme tripartite qui a fait ses preuves depuis si longtemps. Nous sommes d'accord avec ses recommandations principales. L'Inde, d'ailleurs, a été l'un des pionniers dans l'introduction d'un concept de sécurité sociale. Nous avons réussi à mettre en place un filet de sécurité sociale dans le secteur organisé mais le véritable défi qui se présente à nous aujourd'hui concerne le secteur non organisé et informel.

Permettez-moi d'affirmer ici que, dans mon pays, nous allons lutter très fort afin d'atteindre les objectifs que nous avons choisis nous-mêmes d'offrir aux travailleurs en matière de sécurité sociale. Nous nous rendons compte que la sécurité sociale n'est pas facile à offrir à la majorité des gens dans de si grands pays mais nous sommes déterminés à déployer tous les efforts possibles dans ce sens.

Original espagnol: M. MURRO (conseiller technique des travailleurs, Uruguay) — Nous présentons nos salutations aux participants à la Conférence et en tant que membre du groupe de rédaction, de la part des travailleurs, nous estimons que nous avons sous les yeux un bon document, une bonne résolution dans la conjoncture à laquelle doit faire face la sécurité sociale dans différentes parties du monde.

Nous reconnaissons en outre qu'il existe des documents importants sur ce sujet, des conventions, des recommandations, des résolutions de l'OIT. Bien entendu, cette résolution nous oblige à relever un certain nombre de défis et nous avons tous une responsa-

bilité commune à cet égard. Il ne s'agit pas d'une responsabilité exclusive de l'OIT ni des gouvernements. C'est une responsabilité qui incombe également aux travailleurs, aux employeurs et à leurs organisations.

Nous ne devons pas seulement revendiquer, mais aussi participer de manière efficace et professionnelle aux changements nécessaires pour garantir que la sécurité sociale soit reconnue en tant que droit humain universel et soit une priorité de l'Etat et de la société dans son ensemble.

Dans nos pays, nous avons des problèmes particuliers. L'évasion financière sous ses diverses formes augmente le risque individuel dont on parle dans la résolution, parce qu'au risque des marchés s'ajoute celui du non-enregistrement ou de non-contribution. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, en Amérique latine, nous avons moins d'un tiers de couverture, et la situation ne s'est pas améliorée récemment. Voilà donc une situation qui exige un changement substantiel s'agissant des coûts administratifs très élevés qui ponctionnent la bourse des travailleurs et travailleuses et qui atteignent des taux moyens de 25 pour cent. Cette situation exige aussi des changements importants en ce qui concerne le coût de la transition qui, pour les pays où l'on a effectué sérieusement des calculs, peut atteindre 200 ou 300 pour cent du PIB à long terme. Voilà un coût fiscal que les Etats doivent évaluer avec rigueur avant de procéder aux réformes.

Des projections économiques actuarielles avant les transformations et un suivi s'imposent, de même que le dialogue social et l'attention prioritaire aux plus nécessiteux. Nous n'acceptons ni les corporatismes ni les privilèges. Il est donc, à notre avis, tout à fait indispensable que cette résolution définisse très clairement, en matière de recherche, de coopération technique et d'activités de l'OIT, quelle est la priorité s'agissant d'étendre la couverture de la sécurité sociale sous toutes ses formes.

Original anglais: M. TRUEBODY (délégué des employeurs, Namibie) — Le thème de la sécurité sociale a fait l'objet de débats très animés au sein de l'Organisation internationale du Travail sur bien des points par le passé. Le temps a passé et lorsque nous avons réouvert les discussions durant cette session de la Conférence internationale du Travail et au sein de la Commission de la sécurité sociale, les esprits s'étaient calmés. C'est ainsi que nous avons pu procéder à un débat objectif en respectant toutes les formes. Le rapport préparé par le Bureau a été une contribution très utile, même si nous l'avons reçu très tardivement, peu avant le début de la Conférence. Le fait que le Bureau ait ramené le nombre de conclusions soumises à la discussion à six points au lieu de douze comme cela a été le cas au départ a été utile pour identifier les priorités de notre travail.

La discussion initiale, au sein de la commission tripartite de cette Conférence, a été suivie par un travail du Comité de rédaction, qui a préparé un document répondant aux attentes de la plus grande partie des partenaires sociaux.

Le consensus sur le contenu du rapport, reflétant fidèlement les points de vue exprimés et les sujets abordés, a pu être obtenu en un temps record et avec très peu de contestations.

Le rapport qui est présenté à la Conférence souligne qu'il est important de disposer d'un filet de sécu-

rité sociale non seulement du point de vue des avantages qu'il peut offrir aux personnes défavorisées, mais aussi parce qu'un tel filet de sécurité peut permettre d'accroître la productivité et de rassurer les travailleurs.

Au nom de la Fédération des employeurs de la Namibie, je voudrais proposer à chacun d'adopter le rapport dont la Conférence est saisie, avec les conclusions qu'il contient. Je voudrais toutefois faire remarquer que, pour que ces propositions soient mises en œuvre de manière efficace, il faudra que cela se fasse d'une manière aussi objective et transparente que la façon dont le débat s'est déroulé au cours de la commission tripartite de cette session de la Conférence.

On relève, dans le rapport soumis pour adoption, qu'un important travail doit encore être effectué en termes de recherche et d'analyse par des experts. Cela est nécessaire pour vérifier la validité de certaines hypothèses qui circulent largement concernant les meilleurs moyens d'apporter des prestations de sécurité sociale aux groupes cibles identifiés. Il en va de même des différents points de vue concernant l'impact des apports et des résultats des nouveaux systèmes de sécurité sociale qui pourraient être mis au

point pour répondre aux besoins des communautés défavorisées.

Les questions abordées dans les paragraphes 17 à 19 des conclusions de la commission tripartite sont essentielles pour permettre l'évolution des critères des systèmes de sécurité sociale pertinents pour les problèmes des pays et des groupes cibles qu'ils visent. Ce qui est considéré comme une pratique positive dans une collectivité peut ne pas l'être dans une autre. L'impact macroéconomique d'un système approprié à une certaine époque peut être différent à une autre époque, pour ne citer que deux aspects du problème.

Enfin, il faut bien reconnaître que, dans le secteur social, il y a une certaine inertie, sauf en période de changements. Il faut donc dûment tenir compte de la période de gestation de tout nouveau système qui pourrait être adopté. Cela entraîne des conséquences directes pour la conception de tout projet de recherche et, pour la fiabilité de l'analyse des résultats découlant de cette recherche. Cela veut également dire que les recherches devront être programmées de manière à permettre que les résultats obtenus puissent être exploités de manière fiable pour l'avenir.

(La séance est levée à 13 heures.)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Dix-neuvième séance:</i>	
Rapport de la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture: Présentation, discussion et adoption.....	1
<i>Orateurs:</i> M. Abu Bakar, M. Makeka, M. Trotman, M. Schlettwein, M. Tandon, M. Potter, M. Rekola, M ^{me} Nasirembe, M ^{me} Mayman, M. Kangah, M. Leathwood, M. Agarwal, M. Delgado.	
Projet de convention concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture: Adoption	10
Projet de recommandation concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture: Adoption	10
Rapport de la Commission de la sécurité sociale: Présentation et discussion.....	10
<i>Orateurs:</i> M. Laroque, M. De Regil, M. Mansfield, M ^{me} Samuel, M. Oyna, M. Das, M. Murro, M. Truebody.	
<i>Vingtième séance:</i>	
Ratification de conventions internationales du travail par le Bénin, le Lesotho et la République tchèque.....	20
Rapport de la Commission de la sécurité sociale: Discussion (<i>suite et fin</i>) et adoption ..	20
<i>Orateurs:</i> M. Pandeni, M. España Smith, M. Asfour, M. Thierry, M ^{me} Boverud Pedersen.	
Rapport de la Commission de la promotion des coopératives: Présentation, discussion et adoption.....	23
<i>Orateurs:</i> M ^{me} Supersad, M. Tan, M. Patel, M. Pliszkiwicz, M. Attigbe, M. Ampiah, M. Erixon, M. De Arbeloa, M ^{me} Andrew.	